



LE PROJET
associatif
2008 > 2013

SOMMAIRE

Introduction

- > Le Mot du Président p. 5

Première Partie

1. Un projet : pour qui, pourquoi ? p. 8
2. Méthodologie p. 9
3. Historique. p.11
4. Le Projet Associatif 2001 - 2007 p. 13

Deuxième Partie

1. Les valeurs : p. 16
La permanence des valeurs d'origine :
du projet hérité au projet souhaité.
Des valeurs renouvelées :
le développement comme moteur du Projet Associatif.
2. Notre culture associative ... p. 18
Espace vivant, espace de liberté.
3. Les missions. p. 19

Troisième Partie

1. Les orientations du projet. p. 22
- 1.1. Les orientations politiques.
- 1.1.1. Construire un espace public autonome.
 - 1.1.2. Placer la question sociale au cœur du projet.
 - 1.1.3. Réaffirmer l'identité médico-sociale
des établissements et services.
 - 1.1.4. Instaurer un véritable service personnalisé.
 - 1.1.5. Proposer une offre de service diversifiée.
 - 1.1.6. Maîtriser son développement.
 - 1.1.7. Explorer la voie de la coopération.
 - 1.1.8. Le rôle de l'évaluation.

1.2. Les orientations stratégiques.	
1.2.1. Le renforcement de la cohérence des interventions sociales.	
1.2.2. La scolarisation des enfants handicapés.	
1.2.3. La modernisation des conditions d'accueil des travailleurs handicapés.	
1.2.4. L'accompagnement de la personne handicapée vieillissante.	
1.2.5. La diversification de l'accompagnement de la personne âgée.	
1.2.6. L'intervention auprès des publics spécifiques.	
2. Une nécessaire adaptation du modèle de gouvernance.	p. 35
2.1. La dimension politique du modèle de gouvernance.	
2.1.1. Le rôle de l'administrateur.	
2.1.2. La régulation de l'espace politique.	
2.1.2.1. Les Commissions.	
2.1.2.2. Les Conseils de la Vie Sociale et les instances de participation.	
2.1.2.3. Les Comités Techniques de Gestion.	
2.1.2.4. Les Clubs Vie Active.	
2.2. La dimension professionnelle du modèle de gouvernance.	
2.2.1. Le rôle du Siège Social et sa relation avec les établissements.	
2.2.2. Les contrats d'objectifs et de moyens.	
2.2.3. L'approche territoriale.	
2.2.4. La politique de gestion des ressources humaines.	

Quatrième Partie

1. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du projet :	p. 42
- Le Comité de Pilotage du Projet Associatif.	
- La nécessaire mobilisation des acteurs :	
administrateurs, salariés, représentants du personnel, personnes accueillies, familles	
le rôle du Comité Technique de Gestion,	
la réunion annuelle des adhérents.	
2. La communication interne et externe.	p. 42

Annexes

Annexe 1 :	Histoire institutionnelle de la Vie Active.	p. 43
Annexe 2 :	Les établissements [au 1 ^{er} janvier 2008].	
Annexe 3 :	Les secteurs d'activités de la Vie Active	
Annexe 4 :	Les organismes partenaires de la Vie Active.	
Annexe 5 :	Le rôle de l'Administrateur.	
Annexe 6 :	Le règlement de fonctionnement du Comité Technique de Gestion des établissements et services.	
Annexe 7 :	Les clubs "Vie Active".	
Annexe 8 :	Glossaire.	



Savoir d'où nous venons, ce que nous avons construit, ce que nous sommes encore aujourd'hui, nous incite à laisser la trace à suivre pour ceux qui nous succéderont.

Notre volonté initiale était de faire en sorte que la prise en charge du handicap ne soit pas médicale mais éducative ; c'est-à-dire que notre vocation de départ est l'Education et la Formation. Nous voulions également mettre en exergue ce principe de base : quelle que soit la difficulté de la personne accueillie, notre volonté est de la raccrocher à la vie.

Nous sommes de celles et de ceux qui, indéfectiblement, quels que soient les régimes, quelles que soient les difficultés, les injustices, accomplissent leur devoir. Notre devoir, surtout, c'est de résister, résister encore pour imposer la prise en charge solidaire des aléas de la vie. Ainsi, c'est à nous qu'il appartient de montrer le chemin.

C'est au Conseil d'Administration qui détient la légitimité issue du vote des adhérents de l'association, qu'il appartient de vérifier que celles et ceux dont nous avons la charge sont bien accueillis chez nous, sur la base des valeurs qui sont les nôtres, depuis notre création.

Nous n'avons pas fait tout ce chemin pour devenir demain une simple fabrique d'établissements et de services. Tout cela n'aurait aucun sens. Nous ne nous inscrivons pas dans la logique du secteur privé lucratif.

Je souhaite, je demande que la légitimité du Conseil d'Administration soit toujours la base du fonctionnement de l'Association. En aucune manière, cette légitimité, l'exigence qu'il formule, les précisions qu'il peut exiger de tel ou tel responsable d'établissement ne peuvent être remises en cause.

Les chefs d'établissements sont au service des populations qu'ils accueillent dans le respect des orientations définies par le Conseil d'Administration.

La Vie Active est comme un jeu de "lego" qui s'est construit, se construit encore aujourd'hui et devra se construire demain, c'est la raison de ce projet sans cesse remis en question, jamais abouti, mais toujours cohérent grâce à la réflexion et au travail collectif.

A handwritten signature in white ink on a blue background. The signature is stylized and appears to read 'J.M. ALEXANDRE'.

Jean-Marie **ALEXANDRE**
Président de "La Vie Active"





Première Partie

Première Partie

1. Un Projet Associatif : pour qui, pour quoi ?

Au-delà du caractère légal, le Projet Associatif de La Vie Active, tel que nous souhaitons le définir pour les prochaines années, devra répondre à la double problématique du projet de l'Association qui doit évoluer avec la société et du projet de l'individu qui donne un sens à sa vie.

La Vie Active a quarante ans d'histoire. Ses membres fondateurs ont presque tous disparu, les directeurs "pionniers" sont peu à peu remplacés par d'autres professionnels. Quand ce projet viendra à son terme, c'est l'ensemble des directeurs qui aura été renouvelé.

Le Conseil d'Administration, lui-même, a considérablement évolué : les premiers administrateurs, militants syndicaux, politiques, représentants de la Société Civile, venus, pour la plupart, du milieu enseignant, s'étaient fédérés pour répondre à une situation de "vide" pour défendre les valeurs laïques et républicaines auxquelles ils étaient attachés. De nouveaux administrateurs sont venus d'autres horizons socio-professionnels, amenant une diversification au sein du Conseil d'Administration.

Il est apparu que le rôle des administrateurs qui "allait de soi" lors de la fondation de l'Association avait, ici ou là, perdu de son sens et pouvait donner lieu à des interprétations ou des pratiques disparates, sources de malentendus. Le projet redéfinit donc le rôle des administrateurs, que ce soit leur implication plus grande au sein des commissions, des établissements, ou leur participation, à ce titre, à la vie de la Cité.

Les directeurs "pionniers" venaient du monde enseignant : les premiers établissements, les Instituts Médico-Professionnels, s'adressaient à des enfants d'âge scolaire, l'enseignement y avait normalement une place prépondérante. La diversification des types d'établissements en direction de publics très différents a induit l'arrivée d'autres "spécialistes" (éducateurs sociaux, rééducateurs, personnels soignants pour les personnes âgées, ...) qui permettaient de répondre à de nouvelles attentes, hors de la "sphère enseignante".

L'Association La Vie Active a hérité de valeurs fondatrices : liberté - égalité - fraternité - laïcité - citoyenneté. Comment ces valeurs peuvent-elles fédérer aujourd'hui l'ensemble des acteurs de l'Association dans la diversité des services et des usagers, dans l'espace social et citoyen où elle évolue ?

Le séminaire du Touquet de 2007 a permis un premier pas vers une compréhension et un approfondissement partagé des valeurs et finalités de l'Association. Il a également mis en évidence l'attachement des acteurs à la forme associative opposée à la notion d'entrepreneuriat social, hypothèse d'une continuité culturelle malgré la croissance et la diversification de l'organisation.

Le projet de l'Association doit pouvoir répondre au "projet individuel" de chaque usager accueilli, dans l'esprit de la Loi du 2 janvier 2002. Chacun doit pouvoir trouver une réponse à sa propre problématique vers l'autonomie, vers sa propre construction identitaire. Pour l'Association, il ne s'agit plus seulement d'amener des adolescents à devenir des acteurs citoyens, il faut formaliser les projets d'autonomie avec des personnes accueillies qui souffrent d'un déficit de socialisation et dont l'autonomie pose problème à tous les âges de la vie. Il s'agit de concilier projet personnel et projet collectif.

Chacun des acteurs doit pouvoir adhérer aux valeurs de l'Association. Le Projet Associatif doit ainsi pouvoir décrire le modèle de gouvernance qui détermine les conditions de la participation des parties prenantes à sa promotion et à sa défense. Le Projet Associatif est en effet étroitement lié à la question démocratique au sens où il définit non seulement le rôle que l'Association entend occuper à ce titre dans la vie de la Cité, mais aussi au sens où il organise, en interne, les conditions d'une action collective fondée sur la libre adhésion, la participation et les échanges entre ses membres. Autant d'éléments qui fondent sa spécificité et éclairent les termes de son utilité sociale dans la société française.

Dans chacun de ses domaines, enfance, adolescence, adultes, l'Association va continuer à innover, à adapter ses structures aux nouveaux besoins, aux évolutions de la Société.

La Vie Active a commencé à étendre son action hors du département. Elle devra donc alimenter sa réflexion pour que tous les acteurs de ces nouveaux établissements adhèrent aux valeurs qu'elle défend et entend faire rayonner.

2. Méthodologie

Le nouveau Projet Associatif est le produit, en amont, d'un travail d'analyse et de prospective collective, accompagné par Fabrice Traversaz, Sociologue.

L'objectif de cet accompagnement sociologique fut d'organiser et d'animer une réflexion collective sur la dynamique institutionnelle de la Vie Active, en vue de dégager les axes de son projet associatif.

Il s'est appuyé sur le postulat selon lequel une organisation doit, pour pouvoir se projeter dans l'avenir, comprendre les ressorts sociaux de son développement dans le temps.

Le lancement de cette démarche s'est déroulé à l'occasion d'un premier séminaire rassemblant les administrateurs de l'Association les 1er et 2 Décembre 2006 au Touquet.

Au cours de ce séminaire, un premier travail de défrichage a été mené sur les logiques institutionnelles qui ont façonné La Vie Active dans son histoire.

Un comité de pilotage comprenant des administrateurs et des cadres de direction a été constitué.

Dans un premier temps, l'accompagnement sociologique a consisté à analyser, avec des membres de l'association, les caractéristiques institutionnelles de l'organisation, son modèle de gouvernance et sa culture : démarche d'auto-diagnostic du fonctionnement et de l'évolution des projets de La Vie Active.

Le comité de pilotage s'est réuni régulièrement, confrontant l'expérience des acteurs et les hypothèses d'interprétation proposées par le sociologue.

Il s'agissait, chez les participants, de contribuer à une meilleure compréhension des façons dont La Vie Active a intégré, au sein d'un même projet et d'une même organisation, des logiques institutionnelles militantes, professionnelles ou publiques, chacune porteuse d'une culture propre.

L'étude des cultures d'origine et de leur mode de gouvernance a permis de passer de la phase d'auto-diagnostic à une phase de pronostic, c'est-à-dire, l'identification des futurs axes du projet, des valeurs et finalités que l'association souhaite promouvoir dans l'avenir.

Afin de compléter et d'enrichir l'analyse, deux autres groupes ont été constitués : le premier, composé de directeurs représentant les différents secteurs, le second, composé de cadres de direction du Siège Social.

Deux axes de réflexions pour le futur projet ont été retenus :

❖ **rôle et fonction des administrateurs** qui, confrontés à l'effet de taille et à la diversification de l'association ont plus de difficultés qu'autrefois à occuper leur double rôle politique et de gestion.

❖ **contenu et fonction du projet associatif** qui devrait mieux préciser :

- en quoi les valeurs fondatrices permettent toujours de rendre compte de la nouvelle diversité des services, des usagers, voire de mesurer en quoi cette diversité peut alimenter ou enrichir en retour le projet hérité.
- le sens et les valeurs qui guident et orientent la diversification de l'association et l'action de ses acteurs qu'ils soient professionnels ou élus depuis plus d'une vingtaine d'années.

Ces deux axes de réflexion ont été retenus comme thèmes des ateliers du séminaire du Touquet des 5 et 6 AVRIL 2007 :

- ❖ **le rôle et les fonctions des administrateurs.**
- ❖ **la question du sens et des valeurs du développement¹.**

Le séminaire du TOUQUET s'est déroulé en trois temps :

1. restitution de l'analyse historique de la trajectoire institutionnelle de La Vie Active, suivie d'un débat visant à l'appropriation et la validation de ce diagnostic.
2. travail et débats en ateliers sur les thèmes indiqués.
3. synthèse des travaux des ateliers.

L'atelier consacré au rôle des administrateurs a permis de mettre en débat le modèle hérité de la coopération entre ces derniers et les cadres de direction au regard de l'évolution de l'association, de ses contraintes de fonctionnement actuel et des enjeux contemporains propres à la gouvernance des associations. Ce débat a débouché sur de nouveaux accords et des modifications substantielles dont on trouvera la traduction dans le présent projet.

Le second atelier portant sur le sens d'un développement à l'oeuvre depuis deux décennies et qualifié de type "entrepreneurial" a conduit les participants à valider l'hypothèse d'une continuité culturelle malgré la croissance et la diversification de l'organisation.

S'appuyant sur l'histoire de l'association, les travaux de cet atelier ont été un premier pas vers une compréhension et un approfondissement partagé des valeurs et finalités de l'association.

Dés Octobre 2007, un Comité de Rédaction, composé de quatre administrateurs, de trois directeurs d'établissements et de deux cadres du Siège s'est réuni chaque mois pour formaliser le projet.

Celui-ci a été présenté aux administrateurs lors du Conseil d'Administration du 8 mars 2008.

Après présentation et discussion avec les adhérents et les personnels de chacun des établissements et services, le projet associatif a été validé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2008.

¹Ce thème est qualifié dans sa version originale : "la question du sens et des valeurs d'une logique d'entrepreneuriat social". La notion d'entrepreneuriat retenue par F. TRAVERSAZ dans un premier temps pour qualifier la logique institutionnelle de croissance et de diversification de l'association ne semble pas correspondre totalement à l'analyse qu'en font ses acteurs pour des raisons qu'il conviendrait d'approfondir. Retenons en au moins une, l'attachement des acteurs à la forme associative qu'ils opposent à la notion d'entrepreneuriat social.

3. Historique²

Première période : le moment fondateur - 1964 - 1974.

L'ALEFPJ³ est déclarée à la Préfecture du Pas de Calais le 11 février 1964.

Un groupe d'enseignants du SNI⁴ est à l'initiative de cette création. Il s'agit, pour ces militants, de répondre au problème posé par la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, et d'accueillir les adolescents sortis des SIMP⁵ du département.

Le Président fondateur de l'ALEFPJ est Pierre TALLEUX, secrétaire général du SNI du Pas de Calais. Les premiers IMPRO⁶ voient le jour à CALAIS et à BERTINCOURT.

En 1968, une souscription est ouverte auprès des adhérents du SNI - PEGC, leur demandant de verser une journée de salaire.

Cette souscription va permettre de donner un premier essor à l'Association : 18 établissements seront créés.

Ces premiers établissements s'adressent à des enfants et adolescents déficients intellectuels et comportent tous une école. Leur direction est assurée par des instituteurs spécialisés.

Dès 1969, l'association installe son siège social rue Beffara et Georges MEILLIEZ en sera le premier directeur administratif.

Afin de répondre à d'autres besoins, dès 1967, deux classes pour handicapés moteurs sont ouvertes à l'école "Marchand" à ARRAS.

Dans un esprit de continuité des IMPRO, deux CIT⁷ vont compléter le dispositif à HERMIES et NOEUX LES MINES en 1974 (avant la loi autorisant la création des CAT⁸). Ces centres s'adressent à de jeunes adultes.

Deuxième période : les années 1975 - 1983.

Cette période est plutôt une consolidation des créations précédentes et une première diversification.

Cette période va affirmer la vocation éducative de l'Association envers les enfants en difficultés autres qu'intellectuelles : ouverture du Centre de CERCAMP pour les problèmes sociaux, des CDA⁹ de LIEVIN et BETHUNE.

Avec la création des CAT, l'Association répond à présent aux besoins des adultes et gère des établissements qui ne relèvent pas de l'Éducation Nationale.

C'est en 1976 que Pierre TALLEUX propose l'adhésion de l'ALEFPJ à l'APAJH¹⁰ nationale dont elle deviendra Comité Départemental.

²L'histoire institutionnelle de La Vie Active est publiée en annexe 1.

³Association Laïque pour l'Éducation et la Formation Professionnelle de la Jeunesse.

⁴Syndicat National des Instituteurs.

⁵Semi-Internat Médico Pédagogique.

⁶Instituts Médico Professionnels.

⁷Centres d'Initiation au Travail.

⁸Centres d'Aide par le Travail.

⁹Centres pour Déficients Auditifs.

¹⁰Association Pour l'Accueil des Jeunes Handicapés.

En 1982, Christian ULYSSE, secrétaire général départemental du SNI - PEGC succède à Pierre TALLEUX, à la présidence de l'Association.

Dans un souci d'épanouissement complet des jeunes et des adultes qui fréquentent ses établissements, l'Association fait ses premiers pas vers les loisirs avec l'acquisition du Château du Fretoy en Bourgogne.

Troisième période : de 1984 à 2007.

Cette période va être celle du développement et de la diversification.

En 1984, Jean-Marie ALEXANDRE succède à Christian ULYSSE.

L'Association va alors connaître un développement considérable dans des directions très diverses, du petit enfant avec les CAMSP¹¹ jusqu'à la personne âgée dépendante avec les EHPAD¹².

L'Association, reconnue pour son savoir faire, par les instances administratives, va être sollicitée pour répondre à de nouvelles problématiques : la toxicomanie (Point-Jeunes d'ARRAS, jeunes en grandes difficultés sociales (Club de Prévention), autisme (Foyer Médicalisé de GUINES, ...). Elle va également créer des services :

Le secteur loisirs va s'étoffer vers une plus grande variété.

Le sigle ALEFPJ va céder la place à LA VIE ACTIVE plus porteuse de sens (1988).

Quittant l'APAJH en 1998, LA VIE ACTIVE voguera seule désormais.

Elle sera Reconnue d'Utilité Publique en 2002.

Avec l'EHPAD de NANTERRE, LA VIE ACTIVE s'exporte hors du département.

Fin 2007, l'Association LA VIE ACTIVE sera forte de 70 établissements et services.

Après présentation et discussion avec les adhérents et les personnels de chacun des établissements et services, le projet associatif a été validé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2008.

¹¹Centre d'Aide Médico-Social Précoce.

¹²Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

¹³Service d'Accompagnement et de Suite.

4. Le Projet Associatif 2001-2007

Le projet 2001-2007 a été mis en œuvre dans le cadre d'un contexte législatif mouvant qui n'a pas été sans incidence sur celui-ci. Pour ne citer que les principales lois, nous pouvons énumérer la loi relative à la réforme de la tarification des structures pour personnes âgées (décret du 26 avril 1999) ; la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ; la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs... et leurs décrets d'application.

Ce contexte engendre de profondes mutations et évolutions qui n'avaient pas forcément toutes été anticipées dans le cadre de l'écriture de ce projet.

D'autre part, l'absence de comité de suivi de la mise en œuvre du précédent projet n'a pas non plus favorisé son actualisation au fil des réformes.

Toutefois, sans reprendre chaque axe du projet 2001-2007 précisément, on peut reconnaître que celui-ci a été mis en œuvre dans ses grandes lignes et que les adaptations nécessaires au respect des nouveautés législatives ont été faites.

Ainsi, l'Association a pu être un organe de proposition, de réflexion, voire de revendication au fil des années (défense des moyens des établissements, édition de livres blancs, motions diverses votées en Assemblée Générale, travaux relatifs à l'évolution de nos établissements et services, études de l'évolution des personnes accueillies...) tout en tenant compte des préoccupations nouvelles.

Les actions développées ces dernières années se sont déjà ancrées dans les évolutions environnementales, qu'il s'agisse de la place de la personne accueillie et de sa famille, de l'ouverture des établissements, du développement du travail en réseau et de l'inscription de ce travail dans des partenariats formels, du travail sur la qualité des prestations et la lisibilité de celles-ci, du développement du maintien à domicile, du développement des "passerelles" entre les différents accompagnements du travail sur la complémentarité des services et des acteurs sur un même territoire... mais également du dépôt devant le CROSMMS¹⁴ de création de services nouveaux qui n'existaient pas il y a quelques années...

- a.** Pour les établissements et services, l'adaptation permanente aux besoins des personnes accueillies. Ceci est parfaitement mis en évidence dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité qui a débuté en 2006.
- b.** Le développement d'une politique de prévention, les sujets tels que l'accompagnement parental, le développement du travail en réseau, le développement des SESSAD¹⁵, l'accompagnement dans des processus d'intégration, le développement des familles d'accueil spécialisé, des accueils de jour..., ont fait l'objet de travaux de réflexion, de projets...
- c.** En ce qui concerne la politique innovante d'accompagnement, nombre de propositions ont également été mises en œuvre telles que : développement des liens des établissements avec les centres ressources (tels que autisme ressources), création d'un ITEP¹⁶, élargissement des capacités d'accueil des structures de travail pour résorber les listes d'attente...

¹⁴Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico Sociale.

¹⁵Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile.

¹⁶Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.

En 1982, Christian ULYSSE, secrétaire général départemental du SNI - PEGC succède à Pierre TALLEUX, à la présidence. En dernier lieu, il est important de mettre en évidence les évolutions du fonctionnement global de l'Association, à travers la mise en œuvre de l'ensemble de ces objectifs, mais également des règles, lois... qui s'imposent à elle, et de son propre développement. Ainsi, la structuration des commissions a évolué au fil du temps. Il est à citer la fusion entre la commission du suivi et la commission des finances, la transformation de la commission pédagogique en commission du développement (ce qui, en soi, n'est pas neutre dans l'évolution de l'Association et de son ancrage dans le lien "primitif" avec l'Education Nationale), la disparition de la commission toxicomanie/prévention des dépendances.

Enfin, il convient également de valoriser deux faits importants qui ont une influence sur son organisation : la reconnaissance d'utilité publique de l'Association en 2002 et la reconnaissance du siège social, qui a favorisé l'évolution de celui-ci d'un "centre de l'administration générale" à un outil de gouvernance. Le siège social s'est inscrit dans un management plus transversal et plus prospectif et ce, tant au niveau des finances et des ressources humaines (mise en place d'une GPEC¹⁷, actions associatives au niveau du plan de formation...) que des projets de développement (élaboration de plans annuels de développement).

¹⁷Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.



Deuxième Partie

Deuxième Partie

1. Les valeurs

“La famille et la société... attendent de vous non des paroles, mais des actes, non pas un enseignement de plus à inscrire au programme, mais un service tout pratique que vous pourrez rendre au pays plutôt encore comme Homme que comme professeur “.

Ces mots que Jules Ferry adressait aux instituteurs de 1883, résonnent encore dans la mémoire des pairs fondateurs quand en 1964, en l'inscrivant dans l'airain de la Loi 1901, ils créeront l'A.L.E.F.P.J.

L'esprit fondateur, humaniste et républicain est déjà là ; l'action de l'Association aura les fondements de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, de Laïcité et de Citoyenneté de la République Française.

...❖ **La Liberté**, dans le respect de soi-même, des autres et des règles régissant notre société.

...❖ **L'Egalité** de droits et de devoirs.

...❖ **La Fraternité** régissant la relation à l'autre.

...❖ **La Laïcité** incompatible avec tout prosélytisme dogmatique.

...❖ **La Citoyenneté** c'est le droit de toute personne à être reconnue comme citoyen ; cela implique qu'elle fait partie d'un corps politique, un Etat, qu'elle a, dans ce corps politique, des droits, des devoirs et donc des responsabilités. Elle est acteur dans la cité.

La personne, selon ses capacités, désirs et souhaits, accompagnés des aides indispensables, jouit des droits accordés aux personnes de même âge et a les mêmes devoirs.

Toute limitation des droits des personnes est considérée comme temporaire et sera revue.

Elle peut être l'objet d'un recours.

Parce que depuis 1905, l'Etat est devenu éducateur, les membres fondateurs, dans un esprit citoyen, répondent, en 1964, à un manque : la scolarisation des élèves handicapés au-delà de 14 ans, la scolarité devenue obligatoire jusqu'à 16 ans.

Jusqu'en 1974, on observe une grande unicité en matière de prise en charge (enfants et adolescents déficients intellectuels). Les valeurs de solidarité et d'entraide prévalent.

Lorsque le 30 Août 1988, l'A.L.E.F.P.J. devient LA VIE ACTIVE, se concrétise alors une aspiration plus profonde encore chez les responsables de marquer l'esprit citoyen de leur engagement.

A travers ce nouveau nom, ces valeurs fondatrices prennent tout leur sens.

• LA VIE

...❖ La vie c'est l'**Humanisme**.

Le cœur de métier de l'Association vise à l'éducation et à l'épanouissement des personnes accueillies.

...❖ La vie c'est la **Solidarité**.

Solidarité avec les personnes aux handicaps nouveaux générés par l'évolution de la société.

L'Association répond par des actions nouvelles à des besoins nouveaux en direction de tous les publics nécessitant un accompagnement spécifique depuis la toute petite enfance par les CAMSP jusqu'aux personnes âgées par les EHPAD en passant par les jeunes en difficultés sociales par les MECS¹⁸ ou les CHRS¹⁹.

¹⁸ Maison d'Enfants à Caractère Social.

¹⁹ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Deuxième partie - Les valeurs

- ❖ La vie c'est la **Responsabilité**.
Responsabilité en affirmant un réel souci de qualité du service rendu aux usagers par la démarche qualité.
- ❖ La vie c'est l'**Intégration**.
Intégration notamment des travailleurs handicapés, mais aussi en donnant toute leur place de citoyen aux personnes accueillies et à leurs familles en les responsabilisant dans les instances (Assemblée Générale, Comités de Vie Sociale).
- ❖ La vie c'est le **Progrès**.
Progrès en adaptant en permanence "le lego" aux exigences de la société par une gestion équilibrée et une gouvernance sans cesse adaptée.

• ACTIVE

- ❖ Parce que l'action est guidée par la **Raison**.
La formation prend une place essentielle dans la démarche qualité qui prévaut dans le cursus des personnels.
- ❖ Parce que l'action est guidée par l'**Emancipation**.
Elle est au cœur de nos préoccupations en faveur des personnes accueillies, de nos objectifs et dans le choix de nos actions.
En permanence nous nous efforçons d'atténuer les dépendances sous toutes les formes, en diversifiant, par exemple les modes d'accueil dits : "du sur mesure" pour ces groupes d'adolescents de nos MECS.
- ❖ Parce que l'action est guidée par l'**Education**.
L'éducation reste le cœur de notre métier premier dans l'Association. Nous continuons, toujours animés du même esprit citoyen, à répondre à cette "délégation du service public" de l'Etat éducateur dans le pur esprit laïque de respect de la liberté de conscience.
- ❖ Parce que l'action est guidée par la **Réactivité**.
Dans un esprit militant, l'Association a naturellement vocation à prendre en compte les difficultés de la vie qui apparaissent par les faits de société où le culte est dorénavant plus financier que religieux.
- ❖ Parce que l'action est guidée par le **Développement**.
Un développement maîtrisé lié aux besoins nouveaux, tant dans le domaine du handicap que des personnes âgées, générés par l'évolution de la société et comprenant la dimension de la coopération.
- ❖ Parce que l'action est, enfin, guidée par le **Dynamisme**.
Dynamique dans sa volonté de faire vivre son image, de la véhiculer, de la défendre en affirmant sa vocation non-lucrative, de la faire vivre à l'interne avec les personnes accueillies, leurs familles et l'ensemble des personnes sur qui repose le fonctionnement de l'Association.

Jules Ferry, le 17 Novembre 1883, concluait sa lettre aux instituteurs par ces mots "Je serais heureux si j'avais contribué par cette lettre à vous montrer toute l'importance qu'y attache le gouvernement de la République et si je vous avais décidé à redoubler d'efforts pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens".

A La Vie Active, nous avons la volonté de prouver chaque jour que ce souhait ne fut pas vain.

2. Notre culture associative... espace vivant, espace de liberté

Notre culture associative trouve ses fondements dans les plis de notre grande histoire politique, économique et sociale. Elle résulte de l'aspiration profonde de femmes et d'hommes désireux d'échapper à l'engrenage du temps qui passe et aspirant à plus de solidarité et d'épanouissement.

Survivance d'un phénomène très ancien, depuis la création de fonds mutuels mis en place par les tailleurs de pierres de la Basse-Egypte en passant par les us et coutumes germaniques où la famille, au Moyen-Age, élargie au groupe, est le lieu d'expression de l'entraide, de la défense et de la solidarité jusqu'aux confréries charitables de secours mutuels, qui perdurent encore dans notre région et malgré la loi Le Chapelier de 1871, la loi 1901 répond à une aspiration profonde.

Cette aspiration se retrouve dès le début à l'A.L.E.F.P.J. puis à LA VIE ACTIVE où les comportements sont basés sur l'entraide, la concertation et la solidarité transversale et horizontale de toutes ses instances.

Facteur de cohésion, elle trouve son application, à l'interne, dans la démarche qualité, à l'externe, par son image qui la distingue dans une société de plus en plus concurrentielle.

Elle nous permet d'exprimer une liberté fondamentale : celle de se grouper pour s'entraider, se défendre ou pour **"créer ensemble"**. Elle est vécue d'abord et avant tout comme un contrat par lequel ses membres acceptent de s'engager au profit d'une cause et d'aliéner à celle-ci une partie de leur liberté et de leur temps dans un esprit militant.

Et quelle cause !... celle que ses membres revendiquent ainsi : le droit à la citoyenneté pour toutes les personnes accueillies ; ce qui implique leurs droits et leurs devoirs de vivre en société comme membres à part entière.

Notre devoir, à nous, est ainsi dans l'essence même de ce que nous sommes : **des citoyens.**

3. Les missions

Depuis l'origine, la mission première de l'Association est d'accompagner la personne qui vit un handicap tout au long de son existence ou à un moment de celle-ci, voire la raccrocher à la vie. Elle répond en permanence au principe de la gestion du handicap sous ses formes multiples.

Pour permettre l'épanouissement de la personne, elle recherche son adhésion et celle de son entourage, et mobilise l'ensemble de ses moyens et de ses partenaires.

Ses différentes missions se singularisent par le type d'utilisateur auquel elles s'adressent, dans le respect de la dignité de la personne accueillie.

La Vie Active, en se référant à ses valeurs, énoncées précédemment, assume de ce fait, dans le respect des lois, une mission d'intérêt général et d'utilité sociale au profit des personnes en difficulté, **en visant essentiellement les objectifs suivants :**

- ❖ le dépistage et la prévention,
- ❖ la lutte contre toute forme de violence et de maltraitance,
- ❖ les soins et les rééducations,
- ❖ l'information, le conseil et l'orientation,
- ❖ la formation, l'éducation,
- ❖ la protection,
- ❖ la scolarisation, l'insertion et la réinsertion professionnelles,
- ❖ l'accès au travail,
- ❖ l'accès aux loisirs.

Son action s'adresse tout particulièrement :

- ❖ aux personnes handicapées,
- ❖ aux personnes âgées dépendantes,
- ❖ aux personnes en difficulté sociale.

Dynamique et innovante, La Vie Active n'a de cesse de répondre aux besoins nouveaux générés par l'évolution de la société et s'est engagée dans de nouvelles actions **au profit de :**

- ❖ la petite enfance,
- ❖ la personne souffrant d'un handicap psychique,
- ❖ de la personne à domicile.





Troisième Partie

Troisième Partie

1. Les orientations du projet

1.1. Les orientations politiques

1.1.1. Construire un espace public autonome

En tant qu'Association, La Vie Active trouve naturellement sa légitimité au travers de ses valeurs, de son histoire, de ses missions telles que rappelées précédemment.

Mais cette légitimité doit être également recherchée au regard du contexte socio-économique et de son évolution.

Celui-ci se caractérise aujourd'hui, d'une part par la crise du modèle public, étatiste et corporatiste, hérité du passé, d'autre part par le règne du marché, aux effets destructeurs de plus en plus visibles, provoquant l'érosion voire la remise en cause des systèmes de sécurisation et de solidarité.

Entre ces deux logiques, La Vie Active entend affirmer et afficher son ambition de n'être pas seulement un "sous-traitant" des politiques publiques, mais de participer à la vie de la Cité, de construire un "espace public autonome", c'est-à-dire distinct des délibérations qui se déroulent dans le système marchand ou étatique.

En cela, elle revendique son caractère d'**association à but non lucratif, fondée sur des valeurs** telles que la force d'une vie associative, la gestion privée au service de l'intérêt général, l'accessibilité à tous les usagers, la lutte contre les inégalités.

La construction de cet "espace public autonome" constitue l'enjeu majeur des prochaines années, faute de quoi La Vie Active risquerait à son tour de connaître une crise de légitimité politique et démocratique, qui la renverrait à un rôle purement institutionnel et bureaucratique.

Toutefois, cela suppose que cette ambition ne se limite pas à une simple incantation portée par le Projet Associatif. Elle doit trouver sa traduction pratique au travers d'une gouvernance renouvelée et d'une mobilisation renforcée.

Ce travail de mobilisation doit s'envisager à différents niveaux :

••• auprès des personnes accueillies ou accompagnées et de leurs familles :

- une attention particulière doit être apportée à l'accueil qui dépasse la simple production des documents réglementaires tels que le Livret d'Accueil.
- les Conseils de la Vie Sociale et les instances de participation et d'expression sont aujourd'hui largement ouverts aux personnes accueillies et à leurs familles.

Un effort particulier doit être réalisé essentiellement dans deux directions :

- . l'information, voire la formation des membres sur des thèmes de société et de citoyenneté et intéressant plus particulièrement le secteur médico-social.
- . l'organisation d'échanges, au plan local ou territorial, entre Administrateurs et Présidents de Conseils de la Vie Sociale et des instances de participation et d'expression. A ce titre, la présence de droit du Président du Conseil de la Vie Sociale au Comité Technique de Gestion constitue une avancée.

••• auprès des établissements et services et de leurs salariés : cela passe par :

- la définition d'orientations claires tant sur le plan politique, à travers le Projet Associatif, que sur le plan stratégique, moyennant un plan stratégique décliné en objectifs pluriannuels, et réactualisé.

Troisième partie - Les orientations du projet

- l'harmonisation des procédures et des outils techniques, notamment par la définition de cadres communs, concernant aussi bien les projets d'établissements, les projets personnalisés, les documents réglementaires (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, etc ...). Ce travail, déjà engagé, doit être poursuivi ces prochaines années.
- la poursuite des démarches qualité, dans un cadre transversal et territorialisé, associant un maximum de professionnels.

❖ auprès des adhérents

Le nombre des adhérents, plus de trois mille cinq cents à ce jour, leur diversité géographique et sociale, constitue un levier qu'il convient de mieux mobiliser autour du Projet Associatif.

A cette fin, la redynamisation des Clubs Vie Active, dans chaque établissement et service en fera des lieux privilégiés du débat public.

❖ auprès de l'environnement :

La mobilisation doit viser non seulement les partenaires naturels de l'Association, mais aussi des publics plus élargis, élus, presse, opinion publique.

Les conditions de vie des personnes en situation de handicap, en difficulté sociale doivent devenir des sujets de débats publics. Citons notamment les questions du logement, de l'insertion professionnelle, des transports, mais aussi des services à domicile, des loisirs, etc ...

L'action des administrateurs, dans leurs territoires respectifs, doit être, à cet égard, déterminante.

Grâce à ces différentes actions, La Vie Active porte l'ambition de créer ou de recréer du lien social, au moment où la relation entre l'Etat et le citoyen se distend.

La mobilisation des bénévoles et des professionnels, au travers de la participation à des réseaux locaux, la création d'événements rassemblant la société civile, l'animation des relations entre adhérents et usagers, contribueront à donner la dimension et la légitimité qui permettront à La Vie Active d'être un véritable acteur social et démocratique.

1.1.2. Placer la question sociale au cœur du projet

1.1.2.1. La fin de l'Etat providence ?

L'expression "Etat providence" désigne l'ensemble des interventions de l'Etat dans le domaine social, qui visent à garantir un niveau minimum de bien-être à l'ensemble de la population, en particulier à travers un système étendu de protection sociale. Or force est de constater que l'Etat actuel remplit de moins en moins ce rôle.

Cette situation de crise oblige notre association à placer la question des nouvelles solidarités sociales au cœur de son projet.

La situation économique et sociale du territoire du Pas de Calais n'échappe pas, à l'ébranlement de la cohésion sociale et des solidarités, en raison notamment de l'aggravation des inégalités en matière d'accès au logement, à l'emploi, à la santé, etc.

Chaque établissement de la Vie Active est confronté quotidiennement dans son fonctionnement aux difficultés sociales grandissantes de ses usagers.

Et c'est parce que ce problème concerne l'ensemble des secteurs, que ces évolutions doivent conduire l'Association à mener un véritable travail d'analyse et d'observation, afin d'être à l'initiative de projets relevant les défis à la fois économiques et sociaux de notre pays.

L'accueil et l'accompagnement des différents usagers au sein de nos structures n'ont de cesse d'évoluer en fonction des réalités sociales, des politiques publiques, le secteur marchand envahit le champ social laissant derrière lui tout un ensemble de la population.

Forte de 40 années d'expérience l'association doit tenir une place primordiale dans la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale, revendiquer une fonction éducative et d'insertion sociale et professionnelle, un rôle d'accompagnement des personnes bénéficiaires.

1.1.2.2. Une action à élargir.

Souvent méconnue, l'intervention de l'Association auprès des populations en difficultés, touche un grand nombre de nos concitoyens à travers les CHRS, le CAVA d'ANNEZIN LES BETHUNE, les Clubs de Prévention et leurs multiples actions menées en partenariat avec les acteurs locaux mais aussi l'administration pénitentiaire, le Service des Tutelles

Fidèle à sa culture, La Vie Active s'est aussi investie dans le travail d'insertion par la formation professionnelle ; en reprenant la gestion de l'Institut d'Education Permanente d'AVION. Il s'agit maintenant d'approfondir cette politique en élargissant les domaines d'intervention de l'IEP, en investissant dans les dispositifs de type école de la 2^{ème} chance.

1.1.2.3. Élément indispensable à la définition de la politique associative : le groupe recherche développement.

Afin de pouvoir confirmer ou infirmer le constat établi, l'Association devra se munir d'un groupe recherche chargé de s'intéresser aux diverses problématiques du territoire en termes sociaux et économiques, ouvert à des professionnels du secteur social mais aussi du secteur handicap.

Il pourra établir des constats et tirer des perspectives, tout en maintenant une veille stratégique. Il sera l'outil à la décision du conseil d'administration dans le domaine social.

Pour appréhender les enjeux évoqués ci-dessous, l'association doit s'engager dans une démarche prospective ; un système de veille sociale prospective capable d'accompagner les structures dans leur développement.

La prospective attachée à la dimension sociale de l'association permet :

- ❖ **d'éclairer les questions** du présent et de l'avenir,
- ❖ **de déceler les tendances** et contre tendances d'évolution,
- ❖ **d'identifier** les continuités et les ruptures,
- ❖ **de construire une vision** du futur souhaitable,
- ❖ **d'élaborer des stratégies** collectives et des logiques d'intervention.

1.1.3. Réaffirmer l'identité médico-sociale des établissements et services.

Dans le sillage de la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, l'on observe la mise en place méthodique d'outils d'organisation et de fonctionnement expérimentés et utilisés dans le secteur sanitaire.

Les politiques d'évaluation de la qualité, de globalisation des enveloppes financières, de contractualisation des objectifs et des moyens, de coordination des soins témoignent de cette volonté de l'Etat de rapprocher le secteur médico-social des schémas en œuvre dans le secteur sanitaire.

Cette évolution sera couronnée par la création des Agences Régionales de Santé (ARS) dont le pilotage stratégique et financier intégrera les établissements et services médico-sociaux disposant d'un budget soin. Cela concerne les personnes âgées dépendantes et le handicap, soit plus de la moitié du budget de l'Association.

Au-delà de l'intérêt d'un partenariat avec le secteur sanitaire, l'on voit apparaître clairement, pour le secteur médico-social, un risque d'alignement sur les principes et orientations politiques qui guident aujourd'hui la politique de la santé : primauté de la logique financière, concentration des acteurs, système à deux vitesses, etc ...

Déjà, le secteur EHPAD se trouve confronté à une “sanitarisation” de son fonctionnement, caractérisée par des exigences de plus en plus fortes, sans que les moyens ne soient alignés sur ceux du sanitaire.

Face à une telle perspective, l'Association réaffirme avec force l'identité médico-sociale de ses établissements et services. Cette identité est fondée sur un accompagnement global de la personne, sur une approche sanitaire certes, mais aussi éducative, professionnelle, humaine, psychologique, sociale, etc ...

Le secteur médico-social constitue une réponse originale et complémentaire à l'interface du domicile et du sanitaire.

1.1.4. Instaurer un véritable service personnalisé.

Qu'on le veuille ou non, force est de constater que le secteur médico-social s'intègre aujourd'hui dans une logique de service propre à la société post-industrielle.

Les changements sont profonds au plan de la relation avec la personne accueillie. Cette relation est dorénavant bâtie sur la transaction et la négociation, entraînant une contractualisation croissante de l'échange, et transformant de plus en plus l'utilisateur en “client”.

Droits opposables, recours divers sont autant d'outils aux mains de la personne accueillie, qui modifient le sens de l'échange.

Les lois du 2 janvier 2002 et du 11 Février 2005, ainsi que leurs décrets d'application, ont fourni le cadre global et juridique de cette évolution.

L'élaboration du projet individuel et personnalisé constitue le moment fort de cette transaction.

Il doit être généralisé à l'ensemble de l'Association et conçu dans un cadre harmonisé, s'appuyant sur des technologies qui en faciliteront la mise en œuvre et l'actualisation. Il doit devenir le vecteur de la relation avec la personne accueillie ou accompagnée et sa famille.

1.1.5. Proposer une offre de service diversifiée.

La diversification des réponses doit devenir l'axe majeur de la politique associative, si l'on veut être en situation de répondre à la personnalisation croissante de la demande.

Cette diversification prendra des formes différentes :

- ❖ **elle amènera à repenser la notion même d'établissement**, en le faisant évoluer vers une plateforme de services, dont une partie sera externalisée.
- ❖ **elle obligera à poser la question de la coordination**, dès lors que l'on parlera de réseau, de parcours, de partenariat.

En particulier, l'Association devra imaginer des formules de coordination de proximité, complémentaires aux instances plus larges que sont les Maisons Départementales des Personnes Handicapées et les Centres Locaux d'Information et de Coordination.

- ❖ **elle exigera que l'Association s'implique davantage** dans les actions de maintien dans les lieux ordinaires de la vie sociale.

Déjà, dans le cadre du précédent projet Associatif, des initiatives fortes ont été prises :

- ❖ **colloque de 2004** sur l'intégration scolaire,
- ❖ **colloque de 2005** sur l'insertion professionnelle,
- ❖ **création** d'un service d'aide à domicile,

…❖ **réflexion sur le devenir des IME²⁰** et mise en pratique sur des premiers projets de regroupement d'établissements et d'élargissement de leurs interventions,

…❖ **effort** en matière de SESSAD.

Cette politique devra nécessairement être amplifiée, cela dans tous les domaines d'activité.

1.1.6. Maîtriser son développement.

Le séminaire des administrateurs et des directeurs, préparatoire à l'élaboration du projet associatif, a été l'occasion de quelques rappels importants :

…❖ **le développement est présent**, depuis l'origine, dans les valeurs mêmes de l'Association,

…❖ **en associant étroitement le développement** au "cœur de métier" de l'Association, à savoir l'éducation, l'accompagnement et l'épanouissement de la personne accueillie, la Vie Active s'attache également à favoriser le partage des valeurs, à conforter la reconnaissance de son image, à faciliter l'innovation.

…❖ **il est par ailleurs perçu comme un moyen :**

- de créer une dynamique permanente,
- d'assurer une diversité des activités,
- de renforcer le professionnalisme (valeur ajoutée), d'attirer les professionnels et de renforcer leur motivation.

Avec le recul, il apparaît que ce développement s'est réalisé sur un rythme régulier et maîtrisé. Il importe de poursuivre l'action de l'Association sur le même rythme.

Cela signifie que La Vie Active devra veiller, sur la durée du nouveau projet Associatif, à prendre en compte un certain nombre de limites :

…❖ **tout d'abord**, il convient de relativiser les capacités à ouvrir unilatéralement de nouveaux établissements, s'agissant d'opérations le plus souvent liées à la mise en œuvre de Schémas Départementaux et d'outils de programmation tels que le PRIAC²¹, qui échappent au pouvoir de décision propre de l'Association,

…❖ **l'adaptation et la modernisation des structures existantes** constitueront, pour plusieurs années encore, l'essentiel du travail de développement de l'Association,

…❖ **l'ambition affichée précédemment de mieux inscrire l'action de l'Association** dans la vie sociale, ainsi que dans les politiques territoriales pose clairement la question des conditions de son développement hors de ses bases historiques.

Plutôt que fixer une limite géographique précise à ce développement, il semble plus pertinent de retenir le critère de la capacité à s'inscrire dans une politique locale.

Enfin, ce développement devra s'appuyer sur une réelle capacité à mobiliser et à exploiter l'ensemble des informations disponibles, tant par rapport aux évolutions des personnes accueillies ou accompagnées, que par rapport aux expériences et innovations conduites en France et en Europe. A cet égard, la création d'un groupe de travail "recherche-développement" constitue une condition déterminante pour renforcer la capacité de prospective, d'anticipation et donc d'un développement maîtrisé et intelligent.

²⁰Institut Médico Educatif.

²¹Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie.

1.1.7. Explorer la voie de la coopération.

La taille atteinte aujourd'hui par La Vie Active, la grande diversité de ses activités, n'amènent pas d'emblée à poser la question de la coopération.

Cependant, le mouvement initié par l'Etat, notamment à travers des textes récents sur les groupements de coopération sociale et médico-sociale, ne peut être ignoré, tant sont aujourd'hui encore méconnus ses effets et ses enjeux véritables.

Certes, différentes formes de coopération sont déjà expérimentées ou susceptibles de l'être durant ces prochaines années. Citons en particulier :

- ❖ **l'inscription de La Vie Active dans différents réseaux** (FEGAPEI²², FEHAP²³, FNARS²⁴, AIRE²⁵, SNASEA²⁶, etc ...) qui lui permet de participer à différentes réflexions.
- ❖ **l'appartenance au Groupement des organismes sociaux et médico-sociaux du Pas de Calais**, inscrit jusqu'à présent dans un rôle de groupe de pression, mais que La Vie Active est prête à suivre dans un projet éventuel de personnalisation juridique et d'élargissement de ses missions.
- ❖ **l'engagement dans des coopérations techniques** est également envisageable pour l'avenir, y compris sous la forme de groupements de coopération, dans des domaines tels que les pharmacies à usage interne, les projets bucco-dentaires, etc ...

Mais l'Association aura à se poser, tôt ou tard, des questions relatives à la coopération avec d'autres acteurs du champ du médico-social, voire du secteur sanitaire, sous le double effet d'un regroupement prévisible du pilotage administratif et financier de ces deux secteurs et de l'obligation de construire des passerelles avec le secteur sanitaire, dans le cadre du suivi des projets personnalisés.

Enfin, la question des alliances, face à la volonté de l'Etat, de concentrer les activités du secteur médico-social sous l'égide des associations les plus importantes, pourrait elle aussi être posée avant le terme du nouveau projet associatif.

1.1.8. Le rôle de l'évaluation.

Evaluer c'est, selon l'étymologie, le rapport aux valeurs. C'est dire qu'une évaluation se limitant à une approche technique et réglementaire s'avérerait insuffisante, voire inutile.

Enfin, ce développement devra s'appuyer sur une réelle capacité à mobiliser et à exploiter l'ensemble des informations. La Vie active a fait le choix d'une démarche de co-construction de son évaluation interne, associant l'ensemble des acteurs oeuvrant au sein des établissements et services. En refusant de se couler dans un moule proposé de l'extérieur, elle a souhaité construire ses propres outils, sans pour autant verser dans une simple uniformisation des pratiques, qui ignorerait la complexité et la pluralité des réponses.

Ainsi conçue, l'évaluation se doit d'interpeller l'éthique, la recherche du sens, en plaçant la personne accueillie comme sujet, et non comme un simple usager de prestations.

La Vie Active entend poursuivre l'action forte engagée en 2006 dans ses établissements, non seulement pour préparer ses équipes aux futures évaluations externes mais pour produire du changement et faire de l'évaluation un levier important du projet associatif et des projets d'établissements.

²²Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales.

²³Fédération Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif.

²⁴Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale.

²⁵Association des Instituts de REéducation.

²⁶Syndicat National au Service des Associations du Secteur Social et Médico-Social.

1.2. Les orientations stratégiques

1.2.1. Le renforcement de la cohérence de nos interventions sociales

Concevoir de nouvelles solidarités n'est pas aisé dans un contexte marqué, en particulier, par la montée des individualismes.

Partenaire des pouvoirs publics, l'Association tient une place dans la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale. Elle revendique une fonction éducative et d'insertion sociale et professionnelle, un rôle d'accompagnement des personnes bénéficiaires et propose des lieux de démocratie.

L'axe stratégique qui devra animer l'action, à la fois de l'Association mais aussi de ses Etablissements et Services, est de faire en sorte qu'au terme des 5 ans (laps de temps nécessaire à la mise en œuvre du projet associatif), l'ensemble de ces Etablissements ait agi en fonction d'une politique définie par La Vie Active.

L'association assume un rôle majeur dans le secteur social et médico-social par les missions d'intérêt général et d'utilité sociale qu'elle exerce mais aussi par le nombre de salariés, de personnes accueillies, voire de bénévoles et le volume des budgets qu'elle gère.

La récente réglementation (la Loi 2002-2 réformant l'action sociale et médico-sociale, la Loi n° 2007-293 du 5 mars réformant la protection de l'Enfance, la Loi du 5 mars 2007 instaurant un droit au logement et à l'hébergement opposable dite loi DALO... ..) inscrit les politiques sociales et médico-sociales **dans 2 logiques** :

- **économique** avec la rationalisation des objectifs et des dépenses et une optimisation des moyens.

- **sociale et culturelle** avec la participation sociale des personnes accueillies dans le respect de leurs droits.

Cette évolution amène les acteurs sociaux des MECS, des CLUBS DE PREVENTION, des TUTELLES et des CHRS à réinterroger leur positionnement, à devoir anticiper l'avenir et à élaborer une stratégie de développement en adéquation avec les attentes et les besoins actuels des populations bénéficiaires.

L'action se heurte toutefois à un problème de cohérence et de lisibilité du fait d'une part du cloisonnement des acteurs et des financements et donc des accompagnements, d'autre part de réformes législatives successives.

1.2.1.1. Les lignes directrices des établissements.

Dès à présent, les Etablissements sont en capacité de déterminer les lignes directrices communes qui structurent leur action.

a. Les actions extérieures :

Nos Etablissements sont tous exposés à une réalité qui s'impose : les financeurs veulent de plus en plus orienter les actions des structures vers l'extérieur et non plus dans les murs. Nos services sont déjà dans cette stratégie.

b. Recherche et renforcement de partenariat :

L'élargissement des missions de chacune des structures impose de pouvoir s'appuyer sur des partenaires afin de mener à bien les actions entreprises (Clubs, Comités de Gestion, Projet d'Etablissement, etc ...).

Les services et les établissements sont pensés comme des outils au service de projets. Forte de ses compétences (diagnostics, conception de projets et gestion d'actions...), l'association peut se positionner comme partenaire dans de nombreuses politiques publiques et négocier avec les élus et les institutions.

Nos services et établissements sont souvent conçus pour assurer des accompagnements individuels mais ils sont appelés à promouvoir des actions collectives. La pratique professionnelle, déployée sur le terrain doit pouvoir évoluer afin de toujours continuer de répondre aux besoins des personnes et aux orientations énoncées par les garants de l'action publique.

1.2.1.2. Le Cadre d'Intervention

a) Agir dans le domaine de l'enfance :

- faire évoluer les pratiques professionnelles, en particulier en impliquant l'ensemble des services spécialisés dans un projet global d'accompagnement précoce des familles ;
- développer un partenariat nouveau entre les institutions et entre les professionnels qui favorise l'émergence de véritables réseaux d'accompagnement formalisés ;
- adapter les objectifs et les actions à chaque territoire, en développant sur chacun d'entre eux, sous forme de plateau technique, un ensemble de services cohérents ;
- accompagner les actions innovantes les mieux à même de favoriser des objectifs du schéma.

b) Action par rapport au logement :

Dans le cadre de la politique de logement des populations défavorisées, les difficultés pour accéder à un logement digne et décent ou pour s'y maintenir augmentent. La France est confrontée à une crise de logement sans précédent. Le "parcours résidentiel" qui permettait autrefois de passer d'un logement locatif à une accession à la propriété s'est progressivement bloqué. Ce blocage du "parcours résidentiel" a pour conséquence l'aggravation de situations d'exclusion.

Les réponses à la crise du logement sont définies dans le schéma départemental Hébergement Accueil et Insertion et dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Ces dispositifs définissent les besoins, les objectifs et coordonne les actions et les moyens sur chaque territoire en vue d'organiser un véritable parcours résidentiel des populations qui rencontrent de graves difficultés notamment économiques, familiales, de logement, de santé et d'insertion. Ils sont en cours de validation par les autorités préfectorale et départementale. Ces perspectives de développement représentent un enjeu pour les établissements qui pourraient inscrire leur mission dans une logique de parcours, mais aussi pour l'Association car d'autres publics suivis par elle sont également confrontés à cette question cruciale.

1.2.2. La scolarisation des enfants handicapés.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'aux années 1960, prévalait l'idée que pour bien éduquer, il fallait séparer les enfants. Trente ans après la première loi de 1975, le législateur consacre en 2005 le principe d'un accueil commun de tous les enfants, y compris handicapés, en école ordinaire.

Dés lors se pose la question de la place et du rôle des établissements d'enseignement spécialisé dans une telle mutation.

Tirées du Colloque organisé en 2004 à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire et des travaux d'un groupe de travail interne, La Vie Active a dégagé un certain nombre de pistes qui doivent guider son action durant les prochaines années :

- elle entend d'abord rappeler que, depuis plus de quarante ans, elle maîtrise un savoir-faire dans la scolarisation des enfants et adolescents handicapés.
- depuis l'origine, ce savoir-faire est fondé sur la primauté du projet de l'enfant et de sa famille. Mais, soucieuse d'accompagner, voire d'anticiper les politiques publiques, elle souhaite passer d'une logique du "prêt à porter" à une logique du "sur mesure", ce qui induit la construction d'un parcours personnalisé, souple, évolutif, mais sans rupture.
- à cet effet, La Vie Active entend faire évoluer ses établissements en lieux ressources, au cœur d'un réseau où, à l'échelle d'un territoire, la complémentarité des interventions et des acteurs remplacera la concurrence, la logique de la trajectoire remplacera celle de la place.

D'ores et déjà, ont été repérés les principes d'actions qui influenceront les mutations et restructurations des établissements :

Troisième partie - Les orientations du projet

1°) Le partenariat doit être recherché avec la MDPH²⁷, ses antennes territoriales et ses équipes techniques locales d'une part, et avec l'école ordinaire à travers les référents scolaires (co-construction des parcours personnalisés, séjours alternés en institution et à l'école ordinaire, participation à la révision des projets d'établissements).

2°) Les établissements de type IME doivent évoluer en pôles de compétences, sur un même territoire :

- ❖ **là où cela est possible**, en se regroupant sur un plan fonctionnel,
- ❖ **l'animation de "services" complémentaires** (évaluation des compétences, soins, de l'autonomie sociale, intégration scolaire, formation et insertion professionnelles, etc),
- ❖ **Une adéquation des tranches d'âges** avec les établissements ordinaires, dans un souci d'unité pédagogique :
 - IME : 6-12 ans (école)
 - IMPro1 : 12-16 ans (collège)
 - IMPro2 : 16-20 ans (lycée)

3°) En même temps que la politique de scolarisation des enfants handicapés se développera, ces établissements auront à accueillir des jeunes présentant de plus grandes difficultés d'adaptation et d'insertion. Cela suppose qu'une attention particulière soit portée d'une part au volet thérapeutique, d'autre part à la formation professionnelle. L'optimisation des moyens devra tenir compte de ces exigences, notamment au niveau des professionnels.

4°) La Vie Active renforcera son action pour prévenir l'admission en établissement spécialisé en poursuivant son effort en milieu ordinaire (CAMSP, SESSAD) et en développant son action dans le domaine de la petite enfance (crèches).

5°) Enfin, au-delà de cet effort portant sur l'adaptation de l'offre, il importe de mobiliser nos partenaires sur les conditions de sortie des établissements :

- ❖ **pour les jeunes pouvant prétendre à entrer dans le monde ordinaire du travail**, en favorisant les outils de suivi et d'accompagnement,
- ❖ **pour les jeunes orientés vers le travail protégé**, en apportant plus de souplesse dans les procédures d'orientation,
- ❖ **pour les jeunes orientés vers les structures occupationnelles**, en poursuivant les efforts de création de places.

1.2.3. La modernisation des conditions d'accueil des travailleurs handicapés.

La France représente aujourd'hui une exception dans le paysage européen de l'intégration des handicapés par le travail. Ne se résolvant pas à la simple alternative entre l'entreprise ordinaire ou la structure occupationnelle ou médicalisée, elle maintient une réponse originale, médiane, à travers les ESAT.

A la fois lieu d'accomplissement collectif grâce au travail et d'épanouissement individuel grâce au soutien d'une équipe pluridisciplinaire, l'ESAT constitue encore aujourd'hui une réponse adaptée pour une majorité d'adultes handicapés.

Encore faut-il qu'il soit capable d'évoluer, en même temps que son environnement change, que sa population se modifie.

La certification ISO 9001 pour "l'accompagnement de la personne handicapée", obtenue par l'ESAT²⁸ de NOEUX LES MINES en 2006, montre que cela est possible.

²⁷Maison Départementale des Personnes Handicapées.

²⁸Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

Troisième partie - Les orientations du projet

Loin d'être antagonistes, la performance économique et l'épanouissement individuel de la personne handicapée sont au contraire, complémentaires et interdépendants.

Ce postulat a guidé l'action de La Vie Active au cours des récentes années et nourrit sa réflexion actuelle.

Le constat a été fait que les établissements de La Vie Active, confrontés aux mutations économiques, aux délocalisations d'entreprises donneurs d'ordre, à l'émergence des groupements de communes, présentaient un risque d'une plus grande fragilité, en raison notamment de leur éparpillement, parfois sur le même territoire, leur cloisonnement, la diversité des modes d'organisation.

Des actions concrètes ont été engagées dans le cadre de cet effort d'adaptation :

- ❖ **participation active au GEAC²⁹** pour profiter de la dynamique engendrée par ce Groupement,
- ❖ **mise en place d'un système d'information unique** permettant d'harmoniser les fonctionnements et d'accroître l'efficacité de nos interventions,
- ❖ **émergence d'une identité commune** à tous les établissements dans le cadre d'un Département Travail Adapté de l'Association,
- ❖ **développement important des formations** des Travailleurs Handicapés et création d'un centre de ressources et d'évaluation.

Ces actions tracent la voie des orientations du Projet Associatif, lesquelles s'articulent autour de deux objectifs :

- ❖ **développer le travail autour de la personne handicapée** en systématisant les projets individuels, en mutualisant les moyens de suivi médico-social, en poursuivant la certification de l'accompagnement de la personne handicapée dans les établissements, en adaptant nos réponses à l'évolution de ses capacités,
- ❖ **renforcer la performance économique**, en modernisant les structures d'accueil et de travail, donc en améliorant les conditions de travail, en organisant certaines fonctions transversales [actions commerciales, relations clients, démarches qualité, etc ...] à l'échelle de territoires.

L'E.S.A.T. n'est pas une entreprise comme les autres. Elle a deux "clients", liés l'un à l'autre : le Travailleur Handicapé, autour duquel s'organise l'ensemble de ses règles, et le donneur d'ordres, sans qui il n'est pas de promotion de la personne handicapée. La Vie Active entend démontrer que tout ce qui sera entrepris durant les six prochaines années répondra à cette double préoccupation.

1.2.4. L'accompagnement de la personne handicapée vieillissante.

1.2.4.1. Le constat.

• Au niveau national :

L'espérance de vie des personnes handicapées augmente. Toutes les études confirment cette progression, même si les estimations varient selon les études : par exemple, selon des recherches effectuées à la Fondation John Bost³⁰, l'espérance de vie des personnes handicapées serait passée de 48 ans à 60 ans entre les périodes 1972-1979 et 1980-1990.

²⁹[Groupement des Etablissements pour l'Action et la Concertation]

³⁰Recherche Action : "vieillesse et cessation d'activité des travailleurs handicapés en ESAT" CHORUM - oct.2006

De ce fait, le nombre et la part des personnes vieillissantes dans la population handicapée augmentent : selon l'enquête HID², en 1999, 635 000 personnes handicapées³¹ avaient plus de 40 ans, dont 267 000 plus de 60 ans et 140 000 plus de 70 ans.

Si le vieillissement des adultes handicapés est une "formidable victoire sur l'adversité" comme le souligne C. Heller (ASH 2435 du 23 décembre 2005), il est également un enjeu démographique qui a des conséquences sur les équipements et les modes d'accompagnement.

• Dans le département du Pas-de-Calais :

Ce sont près de 200³² travailleurs handicapés hébergés en Foyer qui auront cessé leur activité en ESAT d'ici 2015.

Par ailleurs, nous savons que, dans de nombreux cas, la perte d'autonomie et la désadaptation à l'égard des activités de production interviennent dès l'âge de 40 ans.

D'autre part, il peut s'agir d'une "désadaptation" à l'égard d'un environnement de travail devenu plus exigeant. De ce point de vue, il n'est pas illégitime de penser que le travailleur handicapé comme tout salarié d'entreprise soit confronté à une usure professionnelle. Vieillesse et désadaptation sont donc des notions intimement liées qui mettent en jeu à la fois des caractéristiques de l'environnement de travail et des qualités intrinsèques de la personne handicapée.

Si les ESAT constituent bien les contingents les plus importants en nombre d'adultes handicapés parmi l'ensemble des dispositifs d'accueil spécialisés, il existe d'autres besoins beaucoup plus méconnus. Nous disposons en effet de très peu d'informations³³ concernant les personnes handicapées vieillissantes restées, au domicile, à la charge de leurs parents âgés. Pourtant, le recours à une réponse sociale semble inexorable dès lors où les aidants familiaux ne seront plus en capacité d'assumer cette situation. La volonté de la part des parents de "garder leur adulte autant que faire se peut" les expose à devoir aménager des solutions dans l'urgence. Les territoires à dominante rurale sont généralement davantage concernés : d'une part, le développement des équipements a été plus tardif et d'autre part, le sentiment de défiance des parents à l'égard du milieu institutionnel demeure encore présent.

Enfin, les adultes plus lourdement handicapés accueillis dans des structures d'hébergement et/ou de soins posent également la question de leur maintien durant toute la vie. La cohabitation sur un même lieu de populations dont les besoins et le rythme de vie sont différents pose des difficultés. Le besoin d'un environnement plus protecteur en même temps que d'une dépendance accrue dans les actes de la vie quotidienne tend à mobiliser davantage les équipes.

Par ailleurs, leur maintien dans un Foyer (médicalisé ou non) fait obstacle à de nouvelles entrées et engendre un déséquilibre de la pyramide des âges. A contrario, pouvoir vieillir sur un lieu auquel les personnes se sont adaptées peut éviter toute déstabilisation.

• Au niveau de l'Association :

265 Travailleurs handicapés avaient 45 ans ou plus soit environ 30 % de l'ensemble des travailleurs handicapés (enquête de Septembre 2005). C'est le territoire de BETHUNE (NOEUX LES MINES, BULLY LES MINES) qui est le plus touché par le vieillissement des personnels d'ESAT.

L'association comptera 15 départs à la retraite de travailleurs d'ESAT d'ici 2012.

Ces constats sont également vrais pour les AOT³⁴, les Foyers d'Hébergement.

³¹Sont ici considérées comme personnes handicapées, des personnes présentant au moins une déficience survenue avant l'âge adulte et une incapacité apparue avant 20 ans. Avec une définition plus large, le nombre de personnes handicapées de 40 ans et plus serait de 789 000.

³²Chiffres présentés par la DDASS du Pas de Calais

³³Citons néanmoins l'enquête Handicap - Incapacité - Dépendance menée par la MIRE et l'INSEE.

³⁴Annexe Occupationnelle et Thérapeutique.

1.2.4.2. Les réponses à apporter :

Un principe : tous les acteurs s'entendent aujourd'hui pour indiquer que face à l'enjeu démographique que constitue l'avancée en âge des personnes handicapées, il y a nécessité de développer des réponses diversifiées. La question du vieillissement s'exprime en effet au niveau quantitatif mais également dans une pluralité de situations se définissant au travers des parcours et des projets de vie individualisés. Il est donc indispensable de privilégier le choix, la proximité et les besoins individuels.

Les grands principes retenus dans ce domaine sont :

- ❖ **la nécessité de choix** pour l'adulte handicapé,
- ❖ **le développement de réponses personnalisées**, pérennes et adaptées,
- ❖ **la médicalisation des structures d'accueil**,
- ❖ **le rapprochement** du secteur des personnes handicapées vieillissantes et du secteur des personnes âgées,
- ❖ **le principe que le seuil des 45 ans** ne soit pas immuable et que parfois les adultes handicapés peuvent être "vieillissants" avant cet âge,
- ❖ **le développement de structures** spécifiques, souples, adaptables avec en corollaire une nécessaire mise en réseau.

A partir de ces principes, l'Association choisit de développer les axes de travail suivants :

- ❖ la préparation à la retraite en ESAT (adaptation des conditions de travail, politique de promotion de la santé, développement de l'information et la formation.
- ❖ la réorientation, lorsque cela est nécessaire, vers des structures adaptées des adultes concernés (AOT, Foyer de Vie, ...).
- ❖ la recherche d'un lieu de vie correspondant aux attentes et aux besoins des adultes concernés tant au domicile avec les services adéquats, tant en structure "intermédiaire" tel que béguinage, foyer-logement, famille d'accueil, ... qu'en établissement Foyer de vie pour adultes handicapés vieillissants ou EHPA.

1.2.5. La diversification de l'accompagnement de la personne âgée.

Depuis 15 ans, l'Association s'est mobilisée pour développer et adapter l'offre d'accueil en faveur des personnes âgées dépendantes : création d'établissements, développement de l'hébergement temporaire, création d'un service de maintien à domicile, adaptation constante des structures aux évolutions en vigueur (**P**restation **S**pécifique **D**épendance puis **A**llocation **P**ersonnalisée d'**A**utonomie, réforme de la tarification, conventions tripartites, démarche qualité, ...).

Les adaptations se sont également opérées dans le cadre d'un environnement très évolutif : développement du maintien à domicile et de l'offre de services (multiplicité et diversité), rétrécissement des durées de séjour en hôpital, allongement de la durée de la vie, évolution importante du nombre de personnes âgées, ...

Ce nouveau paysage nous oblige aujourd'hui à redéfinir le positionnement de nos établissements, à ouvrir ceux-ci à travers des partenariats diversifiés et complémentaires, à les réinventer en tant que "plate-forme de services".

Aujourd'hui, l'EHPAD s'inscrit dans un éventail de réponses très diversifiées sur un territoire. Cet éventail comprend tous les niveaux de maintien à domicile tant au niveau du domicile indépendant où interviennent de nombreux services (service d'aide à domicile, service de soins à domicile, service d'hospitalisation à domicile, téléalarme, port de repas, ...) qu'au niveau de domiciles plus collectifs tels que béguinage, résidence service, familles d'accueil, ...

L'EHPAD est également en relation quotidienne avec les services sanitaires notamment à travers sa filière gériatrique mais également les soins de suite, l'unité de soins longue durée, la consultation mémoire.

Inscrit dans les réseaux tels que le CLIC³⁵, le réseau mémoire, l'hospitalisation à domicile, les Réseaux de Santé, les soins palliatifs, ..., il répond à de nombreuses sollicitations mais est également un levier possible qui permet de mobiliser ces réseaux. A l'intersection de ces différents "mondes" qui accompagnent, à des moments différents, pour des raisons différentes, dans des lieux différents des personnes âgées, il se doit d'évoluer. Le schéma binaire domicile - institution doit s'effacer pour laisser la place à des accompagnements diversifiés qui répondent aux attentes et besoins des personnes âgées. L'EHPAD se doit d'être un lieu "ressources" qui permet des "passerelles gérontologiques".

L'EHPAD peut être ce lieu en proposant l'accompagnement, la trajectoire de vie de la personne âgée dépendante à son rythme du domicile à l'institution (si nécessaire) sans rupture brutale et en proposant divers services qui correspondent à ses besoins.

L'EHPAD devient plate-forme de services et fait en quelque sorte du "dedans dehors".

Les équipes de l'EHPAD peuvent ainsi travailler dans l'institution ou au domicile ordinaire.

L'objectif est d'offrir le bon service à la bonne personne au bon endroit, au bon moment en coordonnant le tout.

Quels nouveaux services peut donc proposer l'EHPAD ?

- ❖ l'accueil temporaire,
- ❖ l'accueil de jour,
- ❖ l'aide à domicile,
- ❖ la garde de nuit itinérante,
- ❖ le service de soins à domicile,
- ❖ la consultation gériatrique,
- ❖ le réseau de familles d'accueil, ...

Dans ce cadre, l'EHPAD diversifie les réponses apportées aux personnes âgées et à leurs familles, adapte ses services aux besoins et attentes de celles-ci, mobilise son savoir-faire pour inventer des réponses pertinentes qui vont lui permettre de s'ouvrir en étant identifié et reconnu en tant que lieu ressources.

1.2.6. L'intervention auprès des publics spécifiques.

Dans le cadre de sollicitations diverses émanant soit de parents et amis de personnes handicapées sans solution d'accueil, soit des pouvoirs publics directement, soit de constats et diagnostics réalisés au sein de l'Association ou dans le cadre de groupes de travail (inter associatif tel que le "Groupement" ou mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration des schémas), l'Association s'est positionnée et souhaite développer son intervention auprès de publics spécifiques.

Ces interventions recouvrent 3 domaines d'activités aujourd'hui repérés et pour lesquels l'Association développe des compétences nouvelles :

- ❖ l'accompagnement des enfants et des adultes autistes ou présentant des syndromes autistiques et des troubles,
- ❖ l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite, du comportement et de l'apprentissage,
- ❖ l'accompagnement d'adultes handicapés psychiques stabilisés.

Dans ces 3 domaines, il s'agit de continuer à promouvoir des structures d'accueil et d'éducation ou des services de maintien à domicile répondant aux besoins et attentes des personnes et de leurs familles. Il peut s'agir de SESSAD pour les enfants et adolescents, de FAM ou de Foyer de vie, de SAMSAH pour les adultes, et toute autre solution à imaginer, à développer dans le cadre de projets innovants et favorisant un suivi régulier temporaire ou permanent.

³⁵Centre Local d'Information et de Coordination.

2. Une nécessaire adaptation du modèle de gouvernance

Le Projet Associatif doit être entendu comme la mise en correspondance des idéaux associatifs, des formes d'engagements bénévoles, d'une part, des pratiques professionnelles et des services offerts aux personnes, d'autre part, selon un mode de gouvernance associant une double dimension politique et technique.

Ainsi la revisite du mode de gouvernance, inhérente à la refondation du fait associatif implique que, dans un équilibre nécessaire, entre projet politique et projet managérial, aucun n'occulte l'autre et que soient ciblés clairement les acteurs portant ces projets.

2.1. La dimension politique du modèle de gouvernance.

On l'a vu précédemment, l'enjeu poursuivi par La Vie Active dans son nouveau projet associatif réside dans sa capacité, dans un contexte de rationalisation, de diversification et de professionnalisation, à se constituer comme "espace public autonome".

Face à cet enjeu, le projet de l'Association a été logiquement amené à repenser le rôle de l'administrateur, la régulation de l'espace politique, et sa relation avec le système professionnel.

2.1.1. Le rôle de l'Administrateur

Grâce à la force de son modèle institutionnel des origines, La Vie Active est parvenue à trouver, durant ces quatre décennies, un équilibre entre les deux dynamiques politique et professionnelle.

Et pourtant, les échanges préparatoires au nouveau projet ont mis en évidence une distance entre administrateurs et professionnels. Comment l'expliquer ?

La croissance de l'Association, la complexification des tâches ont conduit l'Association à se professionnaliser. Les administrateurs ont donc été progressivement conduits à déléguer une partie de ces responsabilités, sans pour autant abandonner leur fonction de garant du fonctionnement, ni de contrôle a posteriori de la gestion.

La qualification des professionnels et le développement du siège sont autant de réponses apportées aux exigences croissantes des politiques publiques. Il est ainsi possible de considérer qu'au contrôle direct exercé par les administrateurs dans la première période de l'association, s'est progressivement adjoint un contrôle professionnel exercé par la hiérarchie directe puis par le siège et enfin un renforcement de plus en plus net du contrôle des pouvoirs publics.

Le Projet Associatif entend donc interroger à la fois la question du rôle de l'administrateur, et notamment de l'administrateur délégué dans l'établissement, représentant le Conseil d'Administration, et celle de certaines instances, comme les commissions de travail ou les comités techniques de gestion.

La nouvelle définition des missions de l'administrateur poursuit l'objectif de redonner à celui-ci une fonction politique, notamment à travers les évolutions suivantes (cf. annexe 5) :

- ❖ l'administrateur délégué cumulera dorénavant la fonction de Président du Comité Technique de Gestion et de représentant de l'organisme gestionnaire au sein du Conseil de la Vie Sociale. Son positionnement s'en trouvera renforcé, en même temps que son niveau d'information sur la vie de l'établissement et sa connaissance des dossiers.
- ❖ l'administrateur délégué est porteur, au sein de l'établissement, du projet associatif et garant de la cohérence du projet d'Etablissement avec celui-ci.
- ❖ l'administrateur délégué assure l'animation du réseau local des adhérents.

…❖ l'administrateur délégué participe à l'action concertée des établissements Vie Active sur un même territoire, et à leur relation avec les partenaires institutionnels.

2.1.2. La régulation de l'espace politique.

La volonté des administrateurs de s'assurer au mieux de la transmission des valeurs fondatrices de l'Association au niveau des établissements, dans un contexte de croissance et de diversification, afin de préserver la cohérence culturelle de l'ensemble, a amené à repenser et à clarifier les espaces de participation des administrateurs.

2.1.2.1. Le Conseil d'Administration.

Il est l'instance délibérative de l'Association, qui détermine et impulse la vie de l'Association.

Composé de vingt quatre membres élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables, il associe à ses travaux les membres du Haut Conseil et du Comité Scientifique.

2.1.2.2. Les Commissions.

Elles sont aujourd'hui au nombre de cinq :

- …❖ **Finances,**
- …❖ **Travaux,**
- …❖ **Développement,**
- …❖ **Relations Sociales,**
- …❖ **Promotion – Communication.**

Il faut y ajouter le Comité Stratégique Qualité, composé pour moitié d'administrateurs et de techniciens, ainsi que le Comité de Suivi du projet Associatif.

Cantonnées trop souvent dans un lieu d'informations a posteriori, elles doivent redevenir des lieux de préparation à la décision. Leurs missions seront précisées.

2.1.2.3. Les Conseils de la Vie Sociale et les instances de participation.

Présidés par un usager ou l'un de ses représentants, limités souvent à des questions matérielles de fonctionnement, ils ne constituent pas, a priori, un lieu naturel de discussion et d'échange sur les grandes orientations de l'établissement.

C'est pourquoi, il est préconisé dorénavant que les Conseils de la Vie Sociale et les instances de participation se tiennent avant le Comité Technique de Gestion.

La présence de droit du Président du Conseil de la Vie Sociale au Comité Technique de Gestion est de nature à réintégrer le Conseil de la Vie Sociale dans la gouvernance associative et d'effacer ainsi la coupure entre les instances statutaires et les Conseils de la Vie Sociale.

2.1.2.4. Les Comités Techniques de Gestion.

Leur fonctionnement a été formalisé dans un règlement intérieur de 1980. Celui-ci a fait l'objet de modifications qui vont dans le sens d'un renforcement de ses missions et de clarification de sa composition (cf. annexe 6).

• Missions :

Le Comité Technique de Gestion devient le lieu de débat des propositions des professionnels, animé par le Directeur, concernant le Projet d'Établissement.

Il examine les propositions budgétaires du directeur avant leur validation par le Conseil d'Administration et non après leur envoi aux autorités de financement.

Il débat des questions soulevées en particulier par les usagers et leurs familles à l'occasion des CVS.

• Composition :

Les membres de droits sont ramenés au nombre de quatre (les deux administrateurs titulaire et suppléant, le Président du Conseil de la Vie Sociale, un représentant du personnel). Les personnes invitées sont choisies par le Président sur un large panel de personnalités intéressées à la vie de l'établissement et du service.

2.1.2.5. Les Clubs Vie Active.

Principes préalables :

Les Clubs de la Vie Active seront des lieux où la citoyenneté inscrite aux frontons de nos institutions sera réellement et concrètement vécue et où deux principes essentiels pourront être réalisés :

- ❖ **La Vie Active ne peut ignorer l'évolution** de l'environnement politique, social et associatif de ses structures,
- ❖ **La Vie Active a le devoir** de se faire connaître à l'extérieur de ses structures pour élargir son influence.

Composition des Clubs :

Pour répondre à ces principes, il est indispensable d'associer toutes les personnes intéressées par La Vie Active et celles pouvant la faire progresser à savoir : les adhérents, les élus, les salariés de La Vie Active, les parents, les usagers, les représentants d'associations laïques, les professionnels du secteur médical et para-médical, etc ...

Les buts :

- ❖ **faire mieux accepter** la Vie Active,
- ❖ **concrétiser le partenariat** nécessaire,
- ❖ **permettre une mobilisation** large et rapide,
- ❖ **être un outil de promotion**,
- ❖ **permettre l'élaboration de projets** adaptés aux besoins,
- ❖ **permettre l'innovation**.

Les objectifs :

- ❖ **Mieux connaître l'évolution de l'environnement :**
 - être informé des projets municipaux et intercommunaux,
 - connaître l'action sociale des différentes structures existantes dans la ville ou le secteur,
 - être informé des initiatives prises en faveur des personnes handicapées,
 - connaître les études, enquêtes sociologiques faites afin de déterminer les besoins,
 - être informé des problèmes de logement, de transport, etc ...

Mieux faire connaître La Vie Active :

- ❖ **organiser des opérations portes-ouvertes** pour valoriser son savoir-faire,
- ❖ **organiser des débats** ouverts à tous les problèmes d'actualité,
- ❖ **faire connaître le Projet Associatif**,
- ❖ **différencier La Vie Active** des autres associations faisant le même métier.

Les modalités pratiques :

1°) **Créer un Club dans chaque ville**, secteur géographique où se trouve au moins une des structures de La Vie Active, avec l'appellation : "Club de La Vie Active de".

2°) **Animer le Club** :

- Un administrateur et un directeur seront chargés d'organiser l'animation.
- Le Club se réunira au moins deux fois par an.
- Il faudra rechercher des intervenants de qualité pour les réunions débat ou information.
- Les moyens pour les réunions festives seront accordés par La Vie Active.

La cohérence des Clubs sera assurée par la Commission "Communication et promotion".

2.2. La dimension professionnelle du modèle de gouvernance.

Le mode de gouvernance technique a connu, au cours des récentes années, un certain nombre d'évolutions qui ont accompagné les phénomènes décrits précédemment : rationalisation, exigences législatives et réglementaires, diversification des interventions, etc ...

Parmi ces évolutions, notons en particulier :

- ❖ **la réorganisation du siège**, fondée notamment sur la création de directions fonctionnelles, qui s'est traduite par la reconnaissance officielle de siège le 1^{er} Janvier 2006.
- ❖ **l'animation et la coordination des différents secteurs d'activités**, qui ont permis d'accélérer l'effort d'adaptation des structures existantes et de poursuivre la politique d'ouverture de nouveaux établissements et services.
- ❖ **le lancement de diverses démarches d'amélioration de la qualité**, centrées sur la personne accueillie ou accompagnée et favorisant la participation des personnels.

Les orientations politiques et stratégiques du projet associatif imposent de nouvelles adaptations du modèle de gouvernance technique. Il est possible aujourd'hui de cibler en particulier quatre pistes de travail.

2.2.1 Le rôle du Siège Social et sa relation avec les établissements.

Le principe de l'autonomie contrôlée est souvent avancé pour caractériser la relation entre le siège et les établissements. Force est de constater que la réalité est plus diverse. Une véritable autonomie contrôlée suppose que l'on travaille sur deux axes principaux :

une meilleure redéfinition du rôle du Siège, lequel doit se centrer sur ses missions principales qui sont :

- ❖ **la participation** à l'élaboration et à l'actualisation des projets d'établissements,
- ❖ **la vérification de l'adaptation des moyens** des établissements et services, de l'amélioration de la qualité du service rendu,

- ❖ **la mise en œuvre** du système d'information et le suivi des indicateurs,
- ❖ **la mise en place des procédures** de contrôle interne et l'exécution de ces contrôles,
- ❖ **la conduite des études nécessaires** à la mise en œuvre du projet associatif,
- ❖ **la réalisation de prestations** de service ou d'étude pour les établissements,
- ❖ **le pilotage** des contrats d'objectifs et de moyens.

un **renforcement de la responsabilité de gestion des établissements**, moyennant une meilleure formalisation des processus siège-établissements, un exercice plein et entier des délégations des directeurs, un effort nouveau de formation des personnels et la mise en place d'échanges réguliers entre les techniciens du siège et les responsables sur le terrain, rendus indispensables dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens.

2.2.2. Les contrats d'objectifs et de moyens.

La Vie Active s'est engagée en 2008 dans la négociation d'un premier contrat d'objectifs et de moyens pour les établissements du Département Travail Adapté (ESAT).

D'autres devraient suivre ces prochaines années.

Sans méconnaître le souci des financeurs d'optimiser, à travers la contractualisation, les moyens actuels accordés aux établissements, l'Association retient comme éléments positifs le principe même de contractualisation et de pluriannualité, la souplesse introduite dans la gestion budgétaire, la responsabilisation de l'organisme gestionnaire.

Ces contrats renforcent la double évolution retenue pour le siège (rôle de pilotage), et pour la relation siège-établissement (gestion partagée).

2.2.3. L'approche territoriale

Depuis quelques années, l'on assiste à l'émergence des territoires, sous la poussée notamment de l'organisation administrative nouvelle de certains financeurs (Maisons de la Solidarité du Conseil général), du renforcement de l'intercommunalité, des priorités définies dans le cadre des Schémas Départementaux.

Progressivement, La Vie Active a intégré cette notion de territoire dans ses réflexions, notamment dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité.

Elle se doit d'aller plus loin en concevant son action sur le plan territorial, à partir d'une analyse des besoins de la population, de sa capacité à répondre seule ou avec d'autres à ces besoins, en s'appuyant sur ses orientations nouvelles en termes de constitution de dispositifs d'accompagnement de la personne et de plateforme de services.

C'est dans cet esprit que l'Association a amorcé un mouvement de réorganisation et de regroupement de ses établissements sur certains territoires. Celui-ci sera poursuivi, notamment dans le domaine de l'enfance handicapée et au sein du Département Travail.

2.2.4. La politique de gestion des ressources humaines.

Les ressources humaines constituent aujourd'hui l'une des composantes essentielles du développement de La Vie Active. Le fonctionnement et le développement des établissements et services du secteur sont tributaires des professionnels intervenant auprès des usagers. Les ressources humaines doivent donc faire l'objet d'un projet, c'est à dire d'une gestion de l'existant et d'une anticipation, au même titre que les objectifs pédagogiques, éducatifs ou thérapeutiques des établissements.

Cette gestion anticipée doit permettre à la fois au salarié de construire les parcours professionnels qui lui permettront de faire évoluer sa fonction, mais aussi à l'association de disposer des ressources humaines dont elle a besoin pour satisfaire les besoins des usagers.

Cette anticipation et cette mise en adéquation sont les finalités de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), celle-ci se caractérisant par plusieurs éléments.

Tout d'abord l'importance accordée au futur.

On cherche à se projeter dans l'avenir pour mieux anticiper les évolutions et mieux s'y adapter. C'est pourquoi, la GPEC, est indissociable des projets d'établissement. La GPEC est une démarche qui va aider à disposer d'un volet ressources humaines à moyen terme qui soit aussi élaboré, réfléchi et cohérent que les autres volets d'un projet (action sociale, investissement, matériel, locaux, ...).

Ensuite, la GPEC doit permettre la prise de décisions qui engagent l'avenir.

Ce n'est pas un simple outil de prospective mais un instrument de gestion c'est à dire d'aide à la décision par le Conseil d'Administration.

Elle permet de concevoir la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'actions cohérents visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines de l'association (en terme d'effectifs et de compétences) en fonction de son projet associatif, et en impliquant le salarié dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

La GPEC est aussi une façon pour La Vie Active de concevoir son organisation, de lui donner du sens, de la rendre cohérente avec sa stratégie et ses ressources humaines.

Elle permet à un établissement d'anticiper les évolutions de carrière et des emplois pour les adapter aux nouveaux besoins des usagers et aux nouvelles formes d'action sociale.

Ainsi posés, ces principes devront trouver leur traduction concrète et permanente à travers les problématiques suivantes qui vont à coup sûr peser sur l'évolution des emplois salariés de l'Association durant ce nouveau projet associatif :

- la politique de développement, tant en matière d'évolution des structures existantes que de création de nouveaux services,
- la mise en œuvre des nouveaux projets d'établissement (organisation du travail, effectif, contenu des métiers, plan de formation),
- la signature de Contrats d'Objectifs et de Moyens et le regroupement de certains établissements,
- la montée en charge des départs à la retraite.



Quatrième Partie

Quatrième Partie

1. Le suivi, l'évaluation et l'actualisation du projet

a) Le Comité de Pilotage du Projet Associatif.

Un Comité de Pilotage, composé d'Administrateurs et de techniciens sera chargé de coordonner le suivi du Projet Associatif. Il se réunira au moins une fois par an, avant l'Assemblée Générale, laquelle approuvera les objectifs poursuivis et réactualisés, dans le cadre du projet associatif.

b) L'évaluation et l'actualisation du projet.

Sous la conduite du Comité de Pilotage, divers outils contribueront à l'évaluation et à l'actualisation du projet :

- ❖ **les démarches d'évaluation interne et externe**, traduites dans les orientations du Comité Stratégique Qualité.
- ❖ **la révision des projets d'établissements**, à laquelle seront associés les différents acteurs [CVS, CTG, adhérents, etc ...].
- ❖ **la participation de La Vie Active** à la mise en œuvre des Schémas Départementaux.
- ❖ **la création du groupe recherche-développement** permettra d'alimenter le Comité de Pilotage en informations et indicateurs sur l'évolution des populations accueillies et accompagnées.

2. La communication interne et externe

La prétention à constituer un espace autonome, fort de ses valeurs, de son identité, implique un effort particulier de communication, interne et externe.

Au même titre que des démarches telles que l'amélioration continue de la qualité dans les établissements, le projet associatif doit contribuer à faire circuler l'information, l'échange des réflexions et des analyses.

La difficulté à faire dégager par les financeurs les financements nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable politique de communication, oblige à réviser à la baisse nos ambitions en la matière.

Toutefois, quelques pistes peuvent être envisagées :

- ❖ **l'utilisation plus large de l'intranet associatif**, comme lieu de circulation de l'information et d'échange.

Projets associatif et d'établissements, compte-rendus des groupes de travail associatifs et thématiques doivent être accessibles aux professionnels.

- ❖ **la réalisation de supports simplifiés** assurera l'information des personnes accueillies, des familles, des partenaires,
- ❖ **la réunion des Clubs Vie Active** sera un moment privilégié de communication sur le projet.



Annexes

Annexe 1

Histoire institutionnelle de la Vie Active

Première période : 1964-1974 - Le moment fondateur

L'Association Laïque pour l'Éducation et la Formation Professionnelle de la Jeunesse (ALEFPJ) est déclarée le 11 février 1964 à la Préfecture du Pas-de-Calais.

A cette époque, quelques classes de perfectionnement existent dans plusieurs villes du département, de même que le Centre d'Accueil des Pupilles de l'École Publique de CAMPAGNE LEZ HESDIN. Le Conseil Général avait créé des Semi-Internats Médico Pédagogiques (SIMP) pour scolariser les élèves de 6 à 14 ans déficients intellectuels.

La scolarité obligatoire, prolongée de 14 à 16 ans, va provoquer indirectement un "vide" : quelle prise en charge pour les adolescents à la suite du SIMP ?

Les membres fondateurs de l'Association sont, pour une grande majorité, des enseignants engagés et militants du Syndicat National des Instituteurs. (Le SNI est aux origines des créations de la MAIF, de la MGEN, de la Solidarité Laïque, de la CASDEN, ...).

Les instituteurs et les représentants de l'École Publique vont constituer le vivier militant de l'Association durant la première période de la vie de l'Association.

Dans l'ALEFPJ va s'exprimer la solidarité des représentants de l'école laïque et leur volonté d'agir dans la Société, en répondant particulièrement aux besoins des enfants et des adolescents déficients intellectuels.

La création et la gestion des premiers établissements nécessitant un cadre.

Le Siège de l'Association se situe alors au 14 rue Jeanne d'Arc à ARRAS, dans les locaux de la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale).

Le premier Conseil d'Administration est ainsi composé :

Président	Pierre TALLEUX , Instituteur. P. TALLEUX a été Secrétaire Général du SNI – PEGC du Pas-de-Calais de 1963 à 1978. Il sera Président de la Section 62 de la MGEN de 1989 à 1992, puis Président du Conseil Economique et Social Régional de 1992 à 1995.
Vice-Présidents	Jean de SAINT-AUBERT , Inspecteur Adjoint à l'Inspection d'Académie du Pas-de-Calais. Lucien CORNAERT , Président de la Fédération des Parents d'élèves du Pas-de-Calais.
Secrétaire	Gaston BOITELLE , Directeur de la section départementale de la MGEN.
Secrétaire Adjoint	Georges MEILLIEZ , Directeur Adjoint de la section départementale de la MGEN et Trésorier Départemental du SNI. G. MEILLIEZ sera de 1968 à 1979 le premier Directeur Administratif de l'Association dont il deviendra Trésorier quelques années plus tard.
Trésorier	Georges FRENOY , Inspecteur Départemental de l'enseignement primaire, Administrateur Départemental de la MGEN.
Trésorier Adjoint	M. PRUVOST , Président de la Fédération Départementale des Œuvres Laïques.

Membres

Louis FLAHAUT, Directeur de la Maison Départementale de l'Enfance et de l'Adolescence d'ARRAS et Administrateur de la section MGEN. Militant au SNI.

René TARDIEU, Inspecteur Adjoint à l'Inspection Académique. IEN de la circonscription de SAINT-OMER.

Floris MOULARD, professeur au collège Michelet à LENS, Administrateur MGEN. Militant au SNI.

Omer DEBRABANT, Directeur d'Ecole, puis Directeur Adjoint au Collège Descartes de LIEVIN. Président de la section Départementale MGEN avant Pierre TALLEUX. Fut également Secrétaire Général de la section du Syndicat National des Instituteurs du Pas-de-Calais.

M. GRATADOUR, Juge des enfants.

Marcel LECOUSTRE, responsable départemental de la CASDEN.

M. LAITEM, Directeur de l'OPS à NOEUX LES MINES.

Noël JOSEPHE, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale. Noël JOSEPHE est aussi Maire de BEUVRY, il sera Président du Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais de 1982 à 1988.

Joseph MENGA, chargé de l'éducation surveillée.

“Le groupe fondateur, homogène du point de vue de ses caractéristiques professionnelles, syndicales et politiques, est issu d'un réseau dont la densité, la pluralité institutionnelle et l'ancrage territorial peuvent être considérés comme l'un des facteurs-clés du développement de l'Association.”¹

Les fondateurs sont de véritables pionniers : il faut tout imaginer, tout créer avec peu de moyens. Leur appartenance ou leurs sympathies pour le Parti Socialiste, leur expérience commune de la lutte et de la solidarité favorise l'intercompréhension entre ses membres. Comme le dit un Administrateur : “aux débuts de l'Association, c'était une équipe de copains militants, oeuvrant dans le même but, presque une famille”.

“Cet horizon de valeurs partagées, articulé à des appartenances professionnelles et politiques communes, va permettre d'entretenir des rapports privilégiés avec les Inspecteurs d'Académie et les élus politiques locaux. Ces relations ne seront pas sans incidence sur les facilités accordées à l'Association en termes de moyens humains (mise à disposition d'Instituteurs et d'Instituteurs Spécialisés), matériels (classes désaffectées, mobilier, terrains gratuits ou cédés au franc symbolique), financiers (prêts gratuits via la CASDEN) et enfin, cotisations que les Instituteurs du département sont invités à acquitter.”¹

Les établissements créés comportent tous une école, tous les Directeurs(trices) sont des Instituteurs(trices) Spécialisés(ées).

“L'Association affirme ainsi, à sa manière, que les enseignants sont les mieux à même d'apporter des réponses adaptées à des situations relativement méconnues à l'époque. Son savoir-faire en matière d'éducation, son expérience et sa connaissance du public, la désignent comme une profession légitime à revendiquer une forme de monopole sur l'ensemble des enjeux concernant son bien commun premier : les enfants et les adolescents.”¹

Dans le bulletin n° 119 du SNI de Juin 1964, Pierre TALLEUX écrit : “Je répéterais que pour nous, il n'est pas d'autres ambitions, en essayant de doter le département d'un réseau de maisons de l'éducation au service de l'enfance et de l'adolescence handicapées, que d'affirmer la vocation de l'école laïque, vocation totale à l'éducation et à la formation professionnelle de tous les enfants et adolescents dans tous les secteurs”.

Dès 1964, l'Association recrute 24 Educateurs qui seront placés sous l'autorité des Instituteurs (mis à disposition par Robert MERIAUX, Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais, proche du Président). Ces instituteurs sont installés dans des fonctions de cadres de direction des établissements.

Le souci de préserver l'influence des enseignants a perduré très longtemps : les postes de Directeur Général et de cadres seront le monopole des enseignants de nombreuses années. Quant à celui du Président, cela a toujours été le cas.

“Cette cohérence culturelle et cette continuité des acteurs occupant les postes-clés de l'Association est, sans nul doute, un des facteurs de la réussite de l'Association dans son processus de développement”.¹

¹F. Traversaz.

1967 **Janvier** : ouverture de l'IMPRO de CALAIS (M. CABAL) (à proximité du SIMP. de CALAIS géré par le Conseil Général). Plus tard, cet IMPRO et le SIMP fusionnent en un IME : c'est l'actuel IME de la Rue de Phalsbourg à CALAIS, géré par l'EPDAEAH (Etablissement Public Départemental pour l'Accueil des Enfants et Adolescents Handicapés). Un deuxième IMPRO verra le jour à BERTINCOURT, arrivant rapidement à HERMIES (Henriette DEBAY). Cet établissement est la suite logique du SIMP de RIENCOURT LES BAPAUME. 17 ans plus tard, ces deux établissements fusionneront pour devenir l'IME de RIENCOURT LES BAPAUME, pour permettre l'extension du CAT d'HERMIES : l'Association exprimait déjà la volonté de rationaliser les moyens.

En Septembre, s'adressant cette fois au secteur handicap moteur, deux classes sont créées à l'Ecole Marchand d'ARRAS. Depuis, ces classes sont devenues l'Institut d'Education Motrice (IEM) "Pierre CAZIN" (Jean DEHURTEVENT).

Le 2 Novembre est créé l'IMPRO de BREBIERES, comportant une classe de garçons fonctionnant à BIACHE SAINT VAAST et une classe de filles à BREBIERES (Jean COGNON).

1968 **Mai** sera indirectement le point de départ du premier formidable essor de l'Association : les journées de salaire perdues lors des grèves ont été remboursées par l'Etat.

Dès la rentrée de Septembre, Pierre TALLEUX invite les enseignants du département à verser à l'ALEFPJ une journée de salaire. L'appel est entendu, plus de 250.000,00 francs sont collectés grâce aux versements des personnels de l'Education Nationale, toutes catégories confondues, et à des participations des organisations comme la MGEN, la FOL, la MAE, la FCPE, ... Ces fonds vont contribuer à la création d'une série d'Instituts Médico Professionnels ou Pédagogiques : deux par année seront construits de 1969 à 1972 et 4 pour la seule année 1974.

30 Octobre : Georges MEILLIEZ est nommé premier Directeur Administratif. Plus tard, il deviendra Trésorier de l'Association. A cette même date, le Conseil d'Administration décide de transférer le Siège Social au 4, Rue Beffara à ARRAS dans l'ancienne Inspection Académique du Pas-de-Calais. L'Association deviendra propriétaire du bâtiment en 1985. Une première Secrétaire à mi-temps sera recrutée.

C'est à cette période que furent créés :

1969 **15 Septembre** : IMP et IMPRO de NOEUX LES MINES deviennent IME (René RICQUART).

15 Octobre : IMPRO Jean-Jaurès à ARRAS (Jean COGNON).

1970 **16 Février** : IMPRO de BULLY LES MINES (Michel DOBEL).

4 Novembre : IMPRO d'AIRE SUR LA LYS (à côté du SIMP) (Marcel PAMART).

1971 **4 Janvier** : IMP de BRUAY EN ARTOIS (Michel PETIT)

4 Janvier : IMP de CALONNE RICOUART (Alfred MAZAJCZYK).

Mai : inauguration du nouvel IMPRO de BREBIERES (Jean DAVE).

9 Décembre : ouverture de l'IMPRO de LENS (Henri DANNAY).

1972 **20 Mars** : ouverture des IME de LONGUENESSE (René CARBONNEL) et de SANGATTE (Louis FLAHAUT) dans le cadre d'un plan national de créations d'établissements médicaux (Marie-Madeleine DIENESH, Secrétaire d'Etat à la Santé fut à l'origine de ces programmes).

4 Décembre : ouverture de l'IMPRO de WIMILLE (Daniel BODIN).

1973 **4 janvier** : ouverture de l'IMP. d'HUCQUELIERS (Michel VANHUYSSSE).

30 Mai : inauguration des nouveaux locaux de l'IMPRO d'HERMIES.

13 Septembre : ouverture de l'IMPRO d'ANNEZIN LEZ BETHUNE (Marcel GILLET).

24 Septembre : ouverture de l'IMP de BETHUNE (Maurice VINCHENT).

En outre, l'ALEFPJ adhère à UNIFORMATION, pour répondre à une obligation légale, surtout pour affirmer l'importance de la Formation des Personnels.

1974 Prenant en compte les besoins de la personne handicapée dans le domaine du travail, l'ALEFPJ créé, **en Septembre**, deux Centres d'Initiation au Travail (CIT) à HERMIES (Henriette DEBAY) et NOEUX LES MINES (René RICQUART) anticipant ainsi la loi autorisant la création des Centres d'Aide par le Travail (CAT).

Cette création est le premier signe tangible de diversification qui va s'accélérer et s'amplifier à partir de 1984.

"Le lien commun des origines, l'éducation de l'enfant et de l'adolescent se placent sur le registre de l'insertion professionnelle des adultes et mobilisent d'autres références et d'autres enjeux".¹

Deuxième période : 1975-1983

Durant cette deuxième période, la création d'IMP et d'IMPRO se poursuit.

1975 1^{er} Octobre : IMPRO de RANG DU FLIERS (Danièle FRYDRYSZAK).

En 1977, l'établissement prendra le nom de Robert MERIAUX, Inspecteur d'Académie, l'un des fondateurs de l'Association.

13 Octobre : IME d'HENIN-BEAUMONT (Michel VANHUYSSSE).

3 Novembre : CAT de BULLY LES MINES (Michel DOBEL).

1976 1^{er} Novembre : IMP de BILLY-MONTIGNY (implanté aujourd'hui à COURRIERES) (Raymond ROMBAUT).

Cependant se posait déjà la question du devenir des jeunes sortant des IMPRO, arrivant dans le monde du travail dans lequel il fallait les aider à s'insérer (1974 est le début de la première grande période de chômage).

L'Association va alors devoir se diversifier, s'orientant :

❖ vers les jeunes adultes : dès 1974 deux Centres d'Initiation au Travail (CIT) sont créés à HERMIES et à NOEUX LES MINES, anticipant la loi autorisant la création des CAT. Le CIT de NOEUX LES MINES (René RICQUART) deviendra CAT (Centre d'Aide par le Travail) le 1^{er} Avril 1976, le CAT d'HERMIES ouvrira le 1^{er} Janvier 1977 (René RIGAUT).

Le 6 Février 1978 verra l'ouverture du CAT de BREBIERES (Louis CAPELLE), et le 16 Mai 1983 celui d'ARRAS (Edward PITACH).

❖ vers d'autres formes de handicap :

- difficultés à caractère social :

- le 8 Mars 1975 est ouvert le Centre d'Accueil de CERCAMP (Claude SERET) qui deviendra ensuite une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).

- en 1978, une annexe au Centre de Cercamp est ouverte à CASTANS dans les Pyrénées orientales. Ce centre sera fermé en 1988 (Christian MARTY).

- difficultés d'ordre sensoriel :

- Le 1^{er} Janvier 1978, l'Association des Malentendants de LIEVIN confie la gestion de son centre (créé en 1974) à l'ALEFPJ - Comité Départemental APAJH (Louis HOREMANS).

- Le 8 Septembre 1983 s'ouvre, à BETHUNE (Louis HOREMANS), un Centre pour Déficiants Auditifs (CDA). Ce centre fusionnera, quelques années plus tard, avec celui de LIEVIN.

Le besoins de "changement d'air et d'horizon" pour les jeunes accueillis dans les différents établissements amène, en 1982, l'Association à acquérir le Château du Fretoy, en Bourgogne, A cette occasion, l'élan pionnier des débuts de l'Association se retrouve : à tour de rôle, tous les établissements vont contribuer à la rénovation de ce Centre. La dimension "loisirs" est à présent prise en compte : ouverture au monde, découverte d'une autre région, nouveau cadre pour tisser d'autres liens. C'est le début des "transferts".

Autre exemple de l'ouverture au monde extérieur, la création, à l'IME de LONGUENESSE, par des éducateurs, du groupe de danses populaires flamandes "Ch'Flayet" : accès à la culture, à une forme d'expression, la danse, au contact social et humain diversifié, dans ses présentations locales, régionales et mêmes internationales. Exemple vivant qui perdure : Ch'Flayet vient de fêter ses trente ans.

En 1975, l'Association gère une vingtaine d'établissements.

Dans un souci d'ouverture vers d'autres, Pierre TALLEUX propose que l'ALEFPJ adhère à l'Association Pour l'Accueil des Jeunes Handicapés (APAJH) association nationale, partageant les mêmes valeurs philosophiques que l'ALEFPJ.

❖ Le 1^{er} Janvier 1976, l'Association devient donc officiellement "ALEFPJ - Comité Départemental APAJH" (JO du 16 Mai 1976).

❖ Les 20 et 21 Octobre 1978, le Congrès National de l'APAJH se tient à ARRAS. La Charte d'Arras sera présentée au cours de ce congrès.

Dans un avant propos, James MARANGE, Président National de l'APAJH, Secrétaire Général de la FEN de 1966 à 1974, écrivait : "... On est, en effet, à ce niveau, conduit à bien préciser le statut du handicapé, non pas citoyen avec des droits particuliers - ce qui reviendrait à le marginaliser (cette marginalisation fut-elle dorée) mais citoyen à part entière avec les mêmes droits que les autres, cette visée d'égalité impliquant des dispositions particulières pour effacer ou atténuer une inégalité de départ. Il y va de la dignité du handicapé, mais plus profondément des valeurs qui fondent et légitiment la finalité même d'une société".

La Charte d'ARRAS réaffirme :

- le handicap est un problème de société,
- les droits des handicapés : droits à la vie et au respect dans toutes les circonstances de leur vie,
- assumer, avec les handicapés, leurs différences,
- intégrer et compenser.

Elle définit les moyens et les structures nécessaires à mettre en œuvre :

- pour les enfants et adolescents (établissements, ...),
- pour les adultes (travail, logement, loisirs, vie sociale),
- la formation d'un personnel spécialisé,
- les responsabilités du Ministère de l'Education,
- la mission de l'APAJH : action associative et mutualiste comme instrument et modèle de prise en charge par la société des problèmes du handicap.

La gestion des établissements, le respect de l'utilisation des deniers publics s'imposent. L'Association se dote d'une nouvelle organisation : en 1977, le Conseil d'Administration du 29 Janvier décide la mise en place de délégués d'établissements chargés de "participer à la vie, à l'animation, à l'organisation médico-psycho-pédagogique des établissements".

C'est à cette époque que sont créées les "Commissions" :

- La Commission des Travaux est instaurée dès janvier 1977 : presque tous les établissements ont été créés dans des locaux existants qu'il faut rénover, mettre aux normes, entretenir, agrandir. Il s'agit donc de "voir sur place", de lister, de donner des priorités.

La même année d'autres commissions sont créées :

- Commission des Finances.
- Commission Pédagogique.
- Commission du "Suivi" (suivi des factures et des recettes, surtout remboursement Sécurité Sociale, en lien avec la Commission des Finances).
- Commission Vie Sociale. Cette Commission statue sur les propositions de promotion et des demandes de changements de grade éventuels. Elle examine et règle au mieux les problèmes liés au remplacement du personnel, à la formation en cours d'emploi, aux demandes de congés exceptionnels et de travail à temps partiel, au renouvellement des contrats de travail. Elle résout également les problèmes de discipline. Elle se réunit en Jury, en s'adjoignant des Conseillers Techniques pour étudier les dossiers et rencontrer les personnels.

Dans la "3^{ème}" période, d'autres commissions verront le jour, avec l'ouverture de nouvelles structures :

- Prospectives et Relations Publiques,
- Toxicomanie, Prévention des Dépendances,
- Communication,
- Développement,
- Démarche Qualité.

❖ En 1979, Pierre CARLIER, Professeur de Collège, succède à Georges MEILLIEZ au poste de Directeur Général. Le 4 Janvier : ouverture de l'I.M.PRO de LIEVIN (Michel DE SMEYTERE).

❖ En 1982, Christian ULYSSE, Secrétaire Départemental du Syndicat National des Instituteurs, succède à Pierre TALLEUX à la présidence de l'Association. Acquisition du Château du Fretoy.

Cette deuxième période de la vie de l'Association est donc caractérisée par une ouverture vers d'autres structures et aussi par une pause qui permet de conforter, de consolider et d'améliorer les établissements existants.

Pendant cette période, le rôle des Administrateurs Délégués est développé dans une **décision du Conseil d'Administration du 26 Avril 1980 de la manière suivante :**

- a)** Il représente le Conseil d'Administration de l'Association dans les instances administratives et statutaires légales de l'établissement. Il est président de droit du Comité Technique de Gestion du Conseil d'Etablissement, sauf si ce poste est occupé par une personne non administrateur.
- b)** Il est un intermédiaire entre le directeur, les instances de l'établissement et le Sièges ou le conseil d'administration.
- c)** Il a un rôle consultatif. Il ne prend pas de décisions mais il fait des propositions au Conseil d'Administration.
- d)** Il informe les présidents des commissions des problèmes de l'établissement.
- e)** Il est consulté par les Présidents des Commissions sur les décisions importantes relatives à la vie et au fonctionnement de l'établissement.
- f)** Il présente au Conseil d'Administration toute question relative à l'établissement.
- g)** Dans l'exécution de ses responsabilités, il bénéficie du maximum d'informations :
 - le Directeur lui ouvre tous les dossiers de l'établissement,
 - il peut en accord avec le Directeur, mener toute enquête nécessaire sur la vie de l'établissement (contacts avec les parents, représentant du personnel, etc ...),
 - il reçoit le double du courrier émanant de l'établissement vers le Sièges, le Président ou les Présidents de Commissions, et vice-versa du Sièges, du Président, ou des Présidents de Commissions vers l'établissement, courrier ayant un caractère administratif ou gestionnaire.

Rôle à la fois de dialogue mais aussi de contrôle des établissements (par le Comité de Gestion) et des Directeurs (l'administrateur peut, par exemple, faire des rapports au sujet des salariés posant problèmes).

Ce rôle ne sera pas remis en cause pendant la vingtaine d'années qui suivra.

Troisième période : 1984-2007

Dynamisme dans l'évolution, réponses nouvelles à des besoins nouveaux

- 1984** **Le 14 Janvier** : Jean-Marie ALEXANDRE, Instituteur, Directeur Adjoint de la section départementale de la MGEN est élu Président de l'Association.
Pour répondre aux nombreux besoins qui se font jour, l'Association monte des dossiers : 50 établissements et services vont être créés ;
2 Avril : ouverture du CAT de LIEVIN (Jean-Louis QUEVA).
- 1985** **3 Avril** : ouverture du Centre de Formation (devenu depuis "La Vie Active Formation" (Mesdames Ginette DEHOUX, Marie-Christine COUDRE, Christine PAKULA. Messieurs Michel VANHUYSSSE, André BOUCHART).
Dès 1972, la formation des personnels a été un souci constant pour les responsables de l'Association. A cette époque, Louis FLAHAUT et Robert MERIAUX dirigèrent des sessions d'une semaine.
Le Centre de Formation va offrir aux personnels, de l'Association et d'autres structures hospitalières ou de santé, des stages répondant aux besoins des différentes missions.
- 1985** **1^{er} Octobre** : ouverture du CAT de PARENTY (José SERGEANT), établissement à vocation agricole, qui s'enrichira d'un secteur axé sur le tourisme avec l'ouverture du gîte de Thubeauville le 14 Juillet 1991.
Cette même année voit le développement du Secteur Loisirs ; l'Association affirme sa volonté d'offrir aux enfants, adolescents et adultes accueillis dans ses établissements, des Centres de Loisirs diversifiés et variés :
Acquisition du Chalet de la Vosgienne.
- 1986** Acquisition de la Moineaudière à GERARDMER.
Ouverture de l'Atelier Protégé de SOUCHEZ (André HEAULME).
- 1991** Acquisition du Chalet du Berger dans les Vosges et du Centre de Loisirs de LE PLA en Ariège.
Ces centres permettront à des jeunes de quitter, pour la première fois, le Pas-de-Calais, de découvrir des régions de France inconnues jusque là et d'y pratiquer des activités sportives ou de tourisme auxquelles ils n'osaient rêver pour la plupart d'entre-eux.
- 1986** **16 Juin** : ouverture de l'Atelier Protégé de SOUCHEZ (André HEAULME).
1^{er} Octobre : le Club de Prévention de BRUAY-LA-BUISSIERE "Rencontre et Loisirs" (agrée en 1975) est intégré dans l'Association (Michel DUPONT).

Vient ensuite l'affirmation, pour l'Association, de sa volonté de prendre en charge les jeunes en grande difficulté sur le plan social.

Après Cercamp (en 1975), en 1987, L'IME de SANGATTE est transformé en **Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.)** (Daniel DELCROIX).

Ces établissements seront complétés par :

- Le **2 Janvier 1988** : la MECS de NOEUX LES MINES (Daniel DUBREUCQ).
- Le **1^{er} Mai 1988** : le Club de Prévention d'ARRAS (Gérard DELEVAQUE).
- En **Juin 1988** : la MECS "Georges BRASSENS" de CALAIS (Josiane POLLET).
- Le **16 Janvier 1991** : reprise des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) "La Cordée" d'ANNEZIN LES BETHUNE (Marcel MAME), du Foyer Féminin de BETHUNE (Francis NYS).
- Le **1^{er} Octobre 1987**, l'ouverture du Foyer d'HERMIES (René RIGAUT) traduit une autre volonté de l'Association : celle de prendre en compte l'environnement social des Travailleurs de CAT.

Cette volonté s'affirmera ultérieurement par les créations :

- ❖ Le 1^{er} Octobre 1988 du Foyer "Jacques BREL" de SOUCHEZ (Hervé CLODET).
- ❖ Le 12 Décembre 1993 de la Résidence "Lamartine" à SOUCHEZ (André JACQUEMAIN).
- ❖ Le 3 Juillet 1995 du Foyer de PARENTY (José SERGEANT).
- ❖ Le 14 Février 1988 du Foyer de BREBIERES (Ernest CORBEAUX).

Les Foyers s'adressent aux Travailleurs de CAT, auxquels ils offrent un cadre de vie agréable, un accueil chaleureux et humain, un accompagnement éducatif permettant à chacun un épanouissement individuel dans le respect et la dignité de la vie de tous les jours.

Le 1^{er} Avril 1994 : Un Service d'Accompagnement viendra compléter les Foyers de SOUCHEZ (André JACQUEMAIN). Ce service doit permettre le maintien à domicile de la personne handicapée en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne.

1988 : le 30 Août "LA VIE ACTIVE" est déclarée à la Préfecture.

Le changement de nom correspond à deux souhaits : d'abord, transformer un sigle ALEFPJ, peu lisible, en nom (LA VIE ACTIVE), ensuite cela traduit la volonté politique d'intégrer les personnes qui nous sont confiées, dans la vie active.

En Septembre 1988, est créé le Service des Tutelles qui permet d'accompagner les personnes adultes en difficulté dans les diverses formalités de leur vie sociale (Dominique CHEVALIER).

Le 1^{er} Octobre voit l'ouverture du Foyer Jacques Brel de SOUCHEZ.

Le militantisme s'affirme à l'occasion des Fêtes de l'Association. Les premières se sont déroulées sous forme de kermesses au Château de Cercamp en 1985 et 1987.

En 1989, le château de Cercamp sert de cadre au spectacle Son et Lumière qui fête le Bicentenaire de la Révolution. Ce spectacle digne des plus grands sera présenté, trois jours durant, par les enfants, les adolescents et les adultes de nos établissements. Ce spectacle de très grande qualité rassemblera des milliers de spectateurs et laissera dans l'esprit des acteurs un souvenir impérissable.

Dans le même esprit, en 1992, La Vie Active fête l'Europe à OHLAIN, puis le Pas-de-Calais en 1995.

En 1998, une Fête du Cinéma sera organisée dans le théâtre de verdure de SOUCHEZ.

Ces fêtes se répéteront tous les deux ans.

Durant cette période, d'autres besoins se découvrent, d'autres établissements sont créés.

1989 Deux établissements s'ouvrent à LENS :

Le 1^{er} Février, un Atelier Protégé (André HEAULME).

Le 19 Février, un CAT (Jean-Claude NAPIERALA) dont l'activité originale est surtout l'ouverture d'une boulangerie-pâtisserie, à côté d'autres ateliers plus classiques. Cela pose le problème des horaires des Travailleurs Handicapés.

1991 Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) sont ouverts à CALAIS et LONGUENESSE (Jean-Paul CRUNELLE) afin de répondre à des besoins liés à la petite enfance (0 à 6 ans) dans ces secteurs.

Pour mémoire, cette même année ont été repris les CHRS d'ANNEZIN LES BETHUNE et de BETHUNE ("La Cordée"), le gîte de Thubeauville (José SERGEANT) a été ouvert, et l'Association a acquis le Chalet du Berger.

1992 Pour répondre à la fois aux besoins nouveaux que sont le vieillissement des Travailleurs Handicapés et l'accueil d'adultes en plus grandes difficultés, deux Annexes Occupationnelles et Thérapeutiques (AOT) sont agréées. Ces sections sont rattachées aux CAT de BREBIERES (le 19 Mars) et de LIEVIN (le 19 Octobre). Ce dispositif sera complété par les sections d'HERMIES (Juillet 1994) et de LENS (Juillet 1995).

L'accroissement de la durée de la vie, a pour conséquence la nécessité de répondre à de nouveaux problèmes liés au vieillissement de la population. Il s'agit maintenant d'accueillir les personnes âgées dépendantes. Les besoins d'équipement sont énormes dans notre département.

Annexe 1 - Histoire institutionnelle de la Vie Active

Le 1^{er} Avril 1992 est donc créée la première **Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (M.A.P.A.D.)** à SAILLY SUR LA LYS "Les Près de Lys" (Marie-Paule MEHAY).

1993 Fermeture de l'IMPRO de BULLY.

Pour permettre l'intégration de jeunes handicapés en milieu scolaire ordinaire, un Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) est ouvert à l'Ecole "Boris VIAN" à CALAIS (Philippe POUTRAIN)

Le 12 Décembre : ouverture de la Résidence "Lamartine" à SOUCHEZ.

1994 **Le 1^{er} Avril** : création du Service d'Accompagnement de SOUCHEZ (André JACQUEMAIN).

Le Point Jeunes "Henri DARRAS" (Gérard DELEVAQUE) est ouvert à ARRAS Rue du Péage. Son rôle est l'accueil et l'écoute des jeunes toxicomanes, le développement des programmes de prévention. Cette structure travaille en partenariat actif avec le Centre méthadone du Centre Hospitalier d'ARRAS.

C'est aussi un lieu d'écoute et d'aide des familles de ces jeunes en déserrance.

Trois antennes à BAPAUME, FREVENT et SAINT-POL complètent ce dispositif.

En Juillet ouverture de l'AOT d'HERMIES.

En Septembre, une AOT est ouverte dans les locaux du CAT de BREBIERES. Ces établissements sont une première réponse au vieillissement des Travailleurs Handicapés, mais, surtout, ils permettent de poursuivre une action éducative et sociale, une insertion dans la société, d'offrir un lieu de vie et d'épanouissement à des jeunes durement touchés qui peinent à trouver leur place dans la vie ordinaire.

1995 L'AOT du CAT de LENS s'ouvre Rue de Provence.

Le 3 Juillet ouverture du Foyer de PARENTY.

Le 1^{er} Octobre "La Rive d'Or", deuxième MAPAD est ouverte à NOYELLES-GODAULT (Nicole BOUREZ).

1996 **1^{er} Septembre** : création de la 1^{ère} Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) rattachée à l'IME de LONGUENESSE. D'autres se sont ouvertes depuis à HENIN-BEAUMONT, COURRIERES et HUCQUELIERS.

Sollicitée pour contribuer à la prise en charge de l'autisme dans le Pas de Calais, l'Association ouvre deux sections, l'une au sein de l'IME d'HENIN-BEAUMONT, l'autre dans celui d'ARRAS.

Le 7 Décembre est inaugurée la MAPAD "Jacques CARTIER" à VIMY (Christiane MARRON).

1997 La Mutualité du Pas de Calais confie à La Vie Active la gestion de deux établissements : CAT, Foyer et Service d'Accompagnement d'AVESNES LE COMTE (Michel DIBRI-GNAKO).

Résidence d'Hébergement Temporaire pour Personnes Agées "La Belle Epoque" à ARRAS (Armelle CAUX). Cette structure innovante permet à des personnes âgées qui doivent quitter quelque temps leur domicile (pour travaux, absence temporaire des enfants, conjoint hospitalisé, ...) de trouver une réponse ponctuelle, rassurante et sécurisante à leur problème.

1998 L'Association adopte de nouveaux statuts de dimension nationale et internationale, prend ses distances avec l'APAJH. Désormais "LA VIE ACTIVE" est sa seule dénomination (J.O. du 4 Juillet 1998).

2000 **1^{er} Avril** : Création du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) pour handicaps sensoriels à LIEVIN au sein du CDA.

1^{er} Novembre : ouverture de la MAPAD de LONGUENESSE (Luigina DE FRANCESCO).

2001 **Septembre** : Christian VERJUS, Administrateur Territorial, succède à Pierre CARLIER au poste de Directeur Général.

2002 **Le 11 Janvier**, l'Association La Vie Active est Reconnue d'Utilité Publique.

Le 5 Août, le Centre pour Déficiants Auditifs de LIEVIN est totalement transformé en SESSAD.

Novembre : ouverture à GUINES d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour 26 adultes atteints d'autisme ou de troubles apparentés. (Richard BRICHET).

2003 Mai : ouverture de la MAPAD “Les Violettes” à COURRIERES (Anne-Cécile DEFFONTAINES).

En Novembre, la section “autistes” d'ARRAS est transférée à HENIN-BEAUMONT.

Reprise de la maison de retraite du Bon Accueil à BOUVIGNY-BOYEFFLES (Jean-Claude TILLOY).

Dans le même temps, un Service d'Education Spécialisée et de Soins pour l'Insertion Professionnelle (SESSIP) est créée à l'IME d'ARRAS (Jean-Paul ROUX). Cette structure a pour finalité la préparation à l'intégration dans le milieu ordinaire du travail.

Le savoir-faire de l'Association en matière d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ce sigle remplace désormais celui de MAPAD) va franchir les limites du département. A la demande de la ville de NANTERRE, l'EHPAD “ La Chamade” est créé en Décembre 2004. Cet établissement pourra accueillir 105 personnes âgées dépendantes (Nicole BOISSEAU).

2004 Création du SESSAD du BRUAY LA BUISSIERE (Franck DECOOL)

Création du SESSAD de LONGUENESSE (Edouard GLORIAN).

Au cours des années 2005 - 2006 - 2007, on assiste surtout à des extensions d'établissements (IME - ESAT), des restructurations, des réagréments.

En Juillet 2006, une Résidence est ouverte à VERQUIN : c'est un béguinage de 16 logements qui peut accueillir des travailleurs d'ESAT âgés ou non, avec ou sans leurs familles.

❖ Deux SESSAD sont créés en 2006 :

- AIRE SUR LA LYS (Richard DELAYEN),
- ARRAS (Dominique CADEAU).

❖ En Octobre 2006, est créé un Service d'Aide à Domicile à ARRAS (Isabelle PERO).

❖ Egalement en Octobre 2006, reprise de l'Institut d'Education Permanente à AVION (Antoine MASTROIANI).

❖ Décembre 2007 : inauguration de la 1^{ère} tranche des nouveaux locaux de l'EHPAD de BOUVIGNY-BOYEFFLES.

❖ Décembre 2007 : SESSAD ITEP de LIEVIN (Dominique DEUDON).

2007 Fusion des Ateliers protégés de LENS et SOUCHEZ formant l'Entreprise Adaptée de SOUCHEZ.

Fusion des IME d'HENIN-BEAUMONT et de COURRIERES.

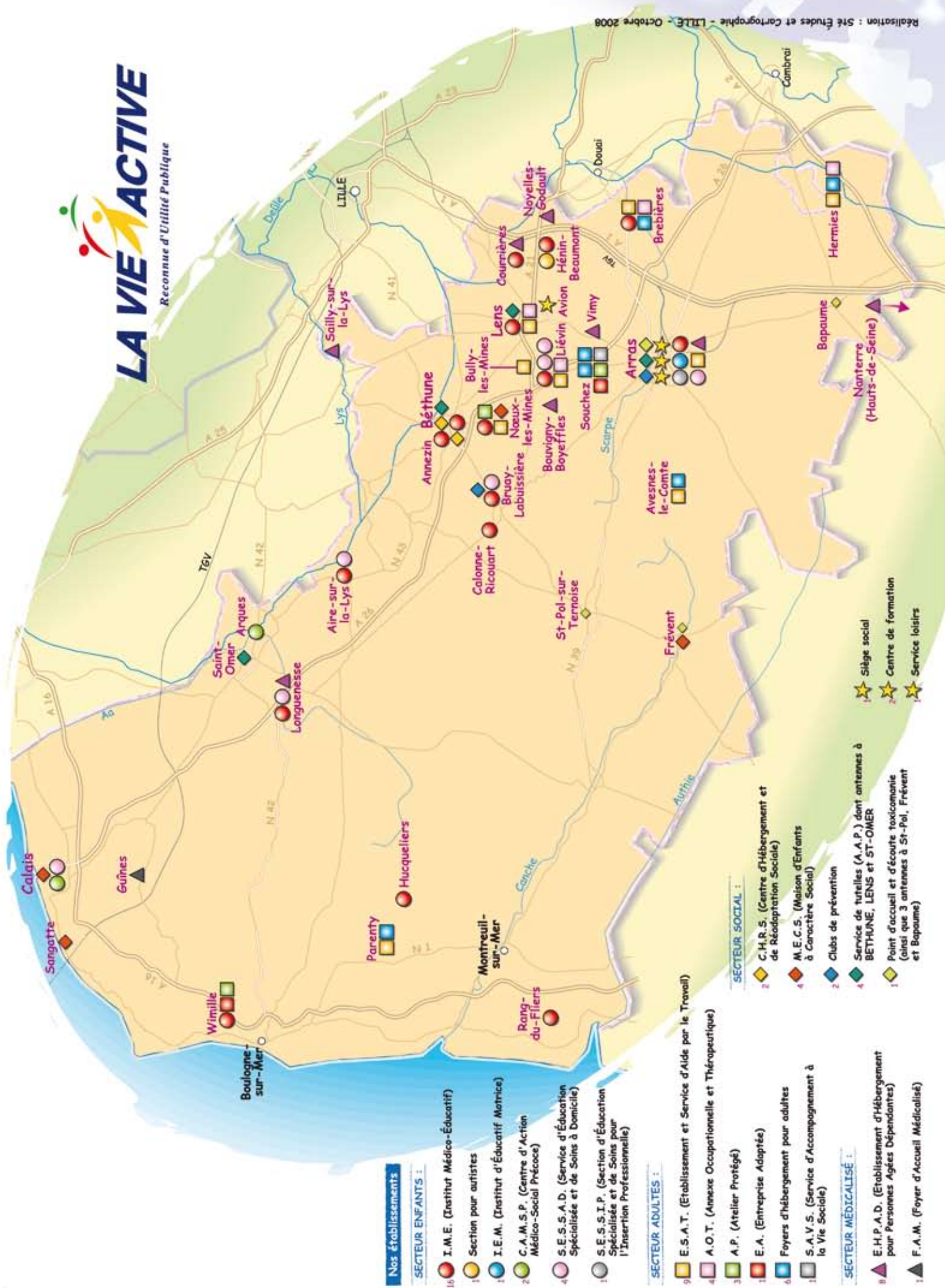
Annexe 2

Les établissements (au 1^{er} janvier 2008)

Nombre de personnes accueillies et accompagnées

Secteurs	Nombre d'établissements et services	Nombre de places	Nombre de personnes accompagnées	Nombre de stagiaires
Enfance	26	1.587		
IME	15	1.258		
IEM	2	50		
SESSAD	7	189		
CAMSP	2	90		
Travail Adapté : ESAT	9	821		
Hébergement Accompagnement Social	11	263		
AOT	4	73		
FOYERS	6	90		
SAVS	1	100		
Social	9	277		
MECS	4	151		
Clubs de Prévention	2			
CHRS	2	126		
Service des Tutelles Majeurs	1		2.254	
Médicalisé	9	581		
EHPAD	8	555		
FAM	1	26		
Formation		3.207		
Centre de Formation	1	2.306		2.306
IEP	1	901		901
TOTAL	66	3.529	2.254	3.207

⁽¹⁾L'activité des clubs de prévention ne peut pas se mesurer à partir d'indicateurs quantitatifs.



Nos établissements

SECTEUR ENFANTS :

- 10 I.M.E. (Institut Médico-Educatif)
- 1 Section pour artistes
- 1 I.E.M. (Institut d'Educatif Metrice)
- 2 C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Social Précoce)
- 4 S.E.S.A.D. (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)
- 1 S.E.S.I.P. (Section d'Education Spécialisée et de Soins pour l'Insertion Professionnelle)

SECTEUR ADULTES :

- 9 E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
- 4 A.O.T. (Annexe Occupationnelle et Thérapeutique)
- 3 A.P. (Atelier Protégé)
- 1 E.A. (Entreprise Adaptée)
- 6 Foyers d'hébergement pour adultes
- 1 S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

SECTEUR MÉDICALISÉ :

- 8 E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- 1 F.A.M. (Foyer d'Accueil Médicalisé)

SECTEUR SOCIAL :

- 2 C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale)
- 4 M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)
- 2 Clubs de prévention
- 4 Service de tutelles (A.A.P.) dont antennes à BETHUNE, LENS et ST-OMER
- 1 Point d'accueil et d'écoute toxicomanie (ainsi que 3 antennes à St-Pol, Frévent et Bapaume)
- 1 Siège social
- 2 Centre de formation
- 1 Service loisirs

Annexe 3

Les secteurs d'activités de la Vie Active

Petite enfance

- CRECHE ENTREPRISE
- CAMSP ARQUES
- CAMSP CALAIS

Enfance et adolescence

... ❖ Déficience intellectuelle - IME

- AIRE SUR LA LYS
- ANNEZIN LES BETHUNE
- ARRAS
- BETHUNE
- BREBIERES
- BRUAY LABUISSIERE
- CALONNE RICOUART
- HENIN BEAUMONT / COURRIERES
- HUCQUELIERS
- LENS
- LIEVIN
- LONGUENESSE
- NOEUX LES MINES
- RANG DU FLIERS
- WIMILLE

... ❖ Troubles autistiques

- SECTION POUR AUTISTES
IME HENIN BEAUMONT / COURRIERES

... ❖ Handicap sensoriel (surdité)

- SESSAD LIEVIN

... ❖ Troubles du comportement

- SESSAD ITEP LIEVIN

... ❖ Soins et actions de REéducation - SESSAD

- AIRE SUR LA LYS
- ARRAS
- BRUAY LABUISSIERE
- CALAIS
- LIEVIN
- LONGUENESSE

... ❖ Soins, éducation motrice et enseignement

- IEM ARRAS

Adultes

... ❖ Travail protégé et adapté

- ESAT DE L'ARRAGEOIS (ARRAS, AVESNES LE COMPTE, BREBIERES, HERMIERS)
- ESAT LENS / LIEVIN

- ESAT BULLY LES MINES / NOEUX LES MINES
- ESAT PARENTY
- EA SOUCHEZ

... ❖ Hébergement et accompagnement social

- AOT BREBIERES
- AOT HERMIERS
- OT LENS
- AOT LIEVIN
- FOYER AVESNES LE COMTE
- FOYER BREBIERES
- FOYER HERMIERS
- FOYER SOUCHEZ "BREL"
- FOYER SOUCHEZ "LAMARTINE"
- FOYER PARENTY
- SAVS SOUCHEZ
- SAMSAH CALAIS

... ❖ Troubles autistiques

- FAM GUINES

Personnes en difficulté sociale

... ❖ Enfants

- MECS CALAIS
- MECS FREVENT
- MECS NOEUX LES MINES
- MECS SANGATTE

... ❖ Adultes

- CLUB DE PREVENTION ARRAS
- CLUB DE PREVENTION BRUAY LABUISSIERE
- CHRS ANNEZIN LES BETHUNE
- CHRS BETHUNE
- SAAP ARRAS

Personnes âgées

... ❖ EHPAD

- ARRAS
- BOUVIGNY BOYEFFLES
- COURRIERES
- LONGUENESSE
- NANTERRE
- NOYELLES GODAULT
- SAILLY SUR LA LYS
- VIMY

... ❖ Service d'aide à domicile

- ARRAS

Annexe 4

Les organismes partenaires de la Vie Active

Aide Active à Domicile

Créée en 2006, cette Association a pour vocation de développer les services d'aide à la personne à domicile, notamment les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés, ainsi que les personnes handicapées.

... Son Siège est à ARRAS.

Vie Active Loisirs

Destinée, à l'origine, à gérer des établissements de loisirs ouverts aux personnes handicapées, ses missions évoluent peu à peu vers l'organisation de séjours, en lien avec différents organismes spécialisés, gestionnaires de sites.

... Son Siège est à ARRAS.

CAP 3000

Son action principale vise à organiser des activités sportives et de loisirs à l'intention des jeunes et adultes handicapés fréquentant les établissements de La Vie Active. En devenant Cap 3000, cette Association entend élargir son action aux activités culturelles.

... Son Siège est à LENS.

Les Entreprises Adaptées

Les Ateliers de SOUCHEZ

Devenue autonome en prenant la forme d'une société par actions simplifiée (SAS), cette entreprise adaptée a repris les activités des ex-Ateliers Protégés de SOUCHEZ, NOEUX LES MINES et LIEVIN et s'efforce d'élargir son champ d'intervention. Elle emploie 65 travailleurs handicapés.

... Son Siège est à SOUCHEZ.

L'entreprise adaptée de la Côte d'Opale (APCO)

Constituée en partenariat avec l'APEI de BOULOGNE SUR MER, cette entreprise mène une action dynamique sur le Littoral et emploie 24 travailleurs handicapés.

... Son Siège est à WIMILLE.

Annexe 5

Le rôle de l'Administrateur

L'Administrateur de La Vie Active agit essentiellement à deux niveaux :

- celui des instances associatives et statutaires,
- celui des établissements, en qualité d'Administrateur Délégué.

I – Au niveau des instances associatives :

A) En tant qu'Administrateur, il participe aux réunions des instances statutaires (Conseil d'Administration, Bureau le cas échéant, Commissions de travail du Conseil d'Administration).

Il peut représenter l'Association en toute circonstance à la demande du Président.

B) En tant qu'Administrateur Délégué, il a un rôle d'intermédiaire entre l'établissement et le Conseil d'Administration. A ce titre ;

1°) Il exerce une mission de veille :

- il informe la Direction Générale des problèmes de l'établissement.
- il est consulté par les Présidents des Commissions sur les questions importantes relatives à la vie et au fonctionnement de l'établissement ou service.

2°) L'Administrateur Délégué exerce, par ailleurs, une mission d'alerte sur la tenue générale de l'établissement, le climat social, l'accompagnement des personnes accueillies et suivies et la relation avec les familles. Il est en lien direct avec le Président.

II - Au sein de l'établissement et du service :

1°) Son rôle au sein des instances légale et administrative :

a) Le Conseil de la Vie Sociale (ou autre forme de participation) :

Il est membre du Conseil de la Vie Sociale (ou d'une autre forme de participation) en sa qualité de représentant de l'organisme gestionnaire.

Il est informé préalablement par le Directeur des questions inscrites à l'ordre du jour. Il informe lui-même le CVS des orientations associatives.

Il est naturellement destinataire du compte-rendu et informe le Président si nécessaire.

b) Le Comité Technique de Gestion :

L'Administrateur Délégué est Président de droit du Comité Technique de Gestion

Il en fixe la date et l'ordre du jour sur proposition du Directeur (voir les missions du Comité Technique de Gestion). Il veille à informer, si nécessaire, les instances associatives et la Direction Générale de toute difficulté repérée par le CTG.

c) Il est invité aux Commissions du Conseil d'Administration qui se tiendraient dans son établissement ou service.

2°) La relation avec le Directeur :

a) L'Administrateur Délégué n'exerce aucune autorité hiérarchique sur le Directeur, à qui il incombe seul de diriger l'établissement ou service au sens de la loi de 2002 et de ses décrets d'application.

b) Toutefois, dans l'exercice de ses missions, l'Administrateur Délégué bénéficie des informations utiles :

- il rencontre le Directeur pour un bilan régulier du fonctionnement de l'établissement ou service.
- il peut, en accord avec le Directeur, rencontrer les personnes accueillies et suivies, les familles, les représentants du personnel.
- le Directeur l'informe :
 - des procédures liées à d'éventuels actes de maltraitance au sein de l'établissement.
 - des inspections des autorités de tutelles.

III – Son rôle en lien avec le Projet Associatif :

L'Administrateur Délégué est porteur, au sein de l'établissement ou du service, du Projet Associatif. A ce titre :

1°) Il contribue, par ses propositions au Conseil d'Administration ou au Comité de Suivi du Projet Associatif, à l'élaboration et à l'actualisation du Projet Associatif.

2°) Il participe à la définition des orientations du Projet d'Etablissement et veille à leur cohérence avec le Projet Associatif.

3°) Il contribue à faire connaître le Projet Associatif au sein de l'établissement ou service, en animant :

- la communication autour du projet,
- la vie du Club Vie Active ouvert aux adhérents, aux familles et aux partenaires.

4°) Il représente l'Association auprès des adhérents et veille, en lien avec le Directeur, à l'organisation des campagnes d'adhésions et de mobilisation.

IV – Son rôle à l'échelon du territoire.

Cette mission s'exerce à deux niveaux :

• au niveau de l'Association :

L'Administrateur Délégué participe une à deux fois par an à une réunion territoriale associant les Administrateurs Délégués et les Directeurs des établissements et services installés sur ce territoire.

A cette occasion, peuvent être abordées notamment les questions relatives :

- à la mise en œuvre du Projet Associatif et des Projets d'Etablissements,
- à la démarche qualité (évaluations internes et externes),
- aux relations avec les partenaires territoriaux et les autres organismes gestionnaires.

• au niveau des partenaires :

L'Administrateur Délégué représente l'Association dans le cadre de relations institutionnelles avec les Collectivités (Communes, Intercommunalités), les partenaires économiques, sociaux, etc ... Il contribue à faire de l'Association un acteur du développement local.

Annexe 6

Règlement de fonctionnement du Comité Technique de Gestion des établissements et services

ARTICLE 1 : Attributions.

Le Comité Technique de Gestion se prononce sur les questions suivantes :

- le Budget Prévisionnel,
- le Compte Administratif et le rapport d'activité, avant leur validation par le Conseil d'Administration.
- l'utilisation des ressources propres (hors budget autorisé),
- le projet d'établissement (élaboration et suivi).

Il est informé :

- des évaluations interne et externe ainsi que des axes principaux des plans d'amélioration de la qualité,
- de toute question relative au fonctionnement de l'établissement ou du service,
- des questions et des délibérations examinées par le Conseil de la Vie Sociale.

ARTICLE 2 : Désignation des membres.

Les membres du Comité Technique de Gestion sont désignés par le Président de La Vie Active, sur proposition conjointe du Directeur de l'établissement ou du service et de l'Administrateur délégué, validée par le Directeur Général.

ARTICLE 3 : Présidence.

Le Comité Technique de Gestion est présidé par l'Administrateur Délégué représentant le Conseil d'Administration de La Vie Active.

En cas d'absence, il délègue ses pouvoirs à l'Administrateur Délégué suppléant ou, à défaut, à tout autre membre du Comité.

ARTICLE 4 : Composition.

Le Comité Technique de Gestion comprend :

a) Des membres de droit :

- l'Administrateur Délégué titulaire et l'Administrateur Délégué suppléant désignés par le Président.
- le Président du Conseil de la Vie Sociale (ou de toute autre forme de participation).
- un représentant du personnel désigné par celui-ci.

Le Président, Le Trésorier Général et le Directeur Général sont également membres de droit. Lorsqu'il est présent, le Président participe au vote à la place de l'Administrateur Délégué titulaire. Le Trésorier Général et le Directeur Général ne participent pas au vote.

b) Sont invités :

- des représentants des autorités de tutelle (élus du Conseil Général et/ou DDASS),
- selon l'activité de l'établissement ou du service :
 - l'Inspecteur d'Académie,
 - le Juge des Enfants,
 - les Présidents des Conseils d'Administration des Caisses Primaires d'Assurance maladie, des Caisses d'Allocations Familiales du secteur d'implantation de l'établissement ou du service,
 - le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de

la Formation Professionnelle,

- le Directeur du Centre Médico Psycho-Social, du Centre d'Orientation et d'Information,
- le Maire de la Commune Siège de l'établissement ou du service,
- le Député,
- des personnalités ou des représentants d'organismes concernés par l'activité de l'établissement ou du service (chefs d'entreprises, partenaires, etc ...).
- un représentant des enseignants, s'il y a lieu,
- un représentant du Comité Local d'Information et de Coordination, s'il y a lieu.
- un Juge des Tutelles, s'il y a lieu,
- un ou plusieurs représentants des familles.

ARTICLE 5 : Fonctionnement.

Les délibérations du Comité Technique de Gestion sont transcrites sur un registre folioté détenu par le Directeur de l'établissement ou du service.

La copie des délibérations est adressée au Directeur Général ainsi qu'aux membres du Comité.

Le Président du Comité rend compte, si nécessaire, au Conseil d'Administration.

Le Directeur siège avec voix consultative.

ARTICLE 6 : Réunions

Le Comité Technique de Gestion se réunit au moins deux fois par an sur convocation écrite et individuelle de son Président, envoyée au moins dix jours avant la réunion.

Ces réunions sont fixées obligatoirement :

- 1°) Une fois en mars – Avril, pour arrêter le Compte Administratif de l'année précédente, et donner quitus au Directeur.
- 2°) Une en Septembre – Octobre, pour approuver le Budget Prévisionnel de l'année suivante, avant sa transmission aux autorités de tutelle.

Les réunions sont tenues après celles du Conseil de la Vie Sociale, et si possible, séparément.

Les documents sont préparés par le Directeur, et adressés aux membres en même temps que la convocation. Les documents financiers comprennent à tout le moins le rapport financier du Directeur pour le Compte Administratif et les mesures nouvelles proposées aux autorités de financement pour le Budget Prévisionnel.

ARTICLE 7 : Vote.

• Ont voix délibérative :

- les deux Administrateurs Délégués,
- le Président du Conseil de la Vie Sociale,
- le Représentant du Personnel.

• Ont voix consultative :

- les membres invités.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Annexe 7

Les clubs " Vie Active "

1°) Aire sur la Lys

Longuenesse - Arques :

IME	AIRE SUR LA LYS
SESSAD	AIRE SUR LA LYS
CAMSP	ARQUES
SESSAD	LONGUENESSE
EHPAD	LONGUENESSE
IME	LONGUENESSE

2°) Béthunois - Sailly sur la Lys :

IME	ANNEZIN LES BETHUNE
IME	BETHUNE
CHRS	ANNEZIN LES BETHUNE
CHRS	BETHUNE
EHPAD	ISBERGUES
EHPAD	SAILLY SUR LA LYS.

3°) Brebières - Hermies :

IME	BREBIERES
ESAT	BREBIERES
ESAT	HERMIES
AOT	BREBIERES
AOT	HERMIES
FOYER	BREBIERES
FOYER	HERMIES

4°) Bruay - Calonne :

IME	BRUAY LABUISSIERE
IME	CALONNE RICOUART
CLUB DE PREVENTION	BRUAY LABUISSIERE
SESSAD	BRUAY LABUISSIERE

5°) Hénin - Courrières :

IME	HENIN-BEAUMONT / COURRIERES
EHPAD	COURRIERES
EHPAD	NOYELLES

6°) Hucqueliers - Parenty :

IME	HUCQUELIERS
ESAT	PARENTY
FOYER	PARENTY
IME	RANG DU FLIERS
IME	WIMILLE

7°) Lens - Lièvin - Avion :

IME	LENS
IME	LIEVIN
ESAT	LENS
ESAT	LIEVIN
AOT	LENS
AOT	LIEVIN
SESSAD	LIEVIN
IEP	AVION
SESSAD ITEP	LIEVIN

8°) Nœux - Bully :

IME	NOEUX LES MINES
ESAT	BULLY LES MINES
ESAT	NOEUX LES MINES
EA	NOEUX LES MINES
MECS	NOEUX LES MINES
MECS	SAILLY LABOURSE

9°) Arras :

IME	ARRAS
ESAT	ARRAS
ESAT	AVESNES LE COMTE
IEM	ARRAS
CLUB DE PREVENTION	ARRAS
FOYER	AVESNES LE COMTE
SESSAD	ARRAS
CENTRE DE FORMATION	ARRAS
EHPAD	ARRAS
TUTELLES + SATELLITES	
- LA VIE ACTIVE LOISIRS	
- SIEGE SOCIAL	ARRAS

10°) Souchez - Vimy - Bouvigny :

EA	SUCHEZ
FOYER "BREL"	SUCHEZ
FOYER "LAMARTINE"	SUCHEZ
SAS	SUCHEZ
EHPAD	BOUVIGNY-BOYEFFLES
EHPAD	VIMY

11°) Calais - Blériot - Guines :

MECS	CALAIS
MECS	BLEROT-PLAGE
FAM	GUINES
CAMSP	CALAIS
SESSAD	CALAIS
EHPAD	CALAIS

Annexe 8

Glossaire

A.E.M.O.	Action Educative en Milieu Ouvert	FE.H.A.P.	Fédération Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif
A.F.P.S.	Attestation de Formation aux Premiers Secours	FN.A.R.S.	Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
A.I.R.E.	Association des Instituts de REéducation	G.E.A.C.	Groupement des Etablissements pour l'Action et la Concertation
A.L.E.F.P.J.	Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle de la Jeunesse	G.P.E.C.	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
A.H.N.A.C.	Association Hospitalière Nord-Artois Cliniques	H.A.S.	Habitat et Accompagnement Social
A.O.T.	Annexe Occupationnelle et Thérapeutique	I.M.E.	Institut Médico Educatif
A.P.A.	Allocation Personnalisée d'Autonomie	I.M.PRO	Institut Médico Professionnel
A.P.A.J.H.	Association Pour l'Accueil des Jeunes Handicapés	I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
A.R.S.	Agence Régionale de Santé	I.T.E.P.	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
C.A.M.S.P.	Centre d'Aide Médico-Social Précoce	M.A.J.	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
C.A.R.M.I.	CAisse Régionale de la sécurité sociale dans les Mines	M.A.S.P.	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
C.A.T.	Centre d'Aide par le Travail	M.D.P.H.	Maison Départementale des Personnes Handicapées
C.A.V.A.	Centre d'Aide à la Vie Active	M.D.S.	Maison Départementale de la Sécurité
C.D.A.	Centre pour Déficients Auditifs	M.E.C.S.	Maison d'Enfants à Caractère Social
C.H.R.S.	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	M.G.E.N.	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
C.I.T.	Centre d'Initiation au Travail	M.I.R.E.	Mission Interministérielle de Recherches et d'Etudes
C.L.I.C.	Centre Local d'Information et de Coordination	P.R.I.A.C.	PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
C.L.O.S.S.	Comité Local de l'Organisation Sanitaire et Sociale	P.S.D.	Prestation Spécifique Dépendance
COPIL	COmité de PILotage	S.A.M.S.A.H.	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
COTER	COmité TERRitorial	S.A.P.E.C.	Service d'Apprentissage pour l'Entrée en CAT
C.P.O.M.	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	S.A.P.I.V.A.	Section d'Apprentissage Pour l'Intégration en Vie Active
C.R.O.S.M.S.	Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico Sociale	S.A.S.	Service d'Accompagnement et de Suite
C.T.G.	Comité Technique de Gestion	S.A.V.S.	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
C.V.S.	Conseil de la Vie Sociale	S.C.I.	Société Civile Immobilière
D.D.A.S.S.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	S.E.S.S.A.D.	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
E.H.P.A.D.	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	S.I.M.P.	Semi Internat Médico Pédagogique
E.H.P.A.	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées	S.N.A.S.E.A.	Syndicat NAtional au Service des Associations du secteur social et médico-social
E.I.V.A.	Evaluation Interne de la Vie Active	S.N.I.	Syndicat National des Instituteurs
E.S.A.T.	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	S.S.I.A.D.	Service de Soins Infirmiers A Domicile
F.A.M.	Foyer d'Accueil Médicalisé	T.P.S.	Tutelle aux Prestations Sociales
FE.G.A.P.E.I.	Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales		



Formation, éducation, prise en charge...
Depuis 1964, La Vie Active accompagne
au quotidien la personne handicapée ou
en grande difficulté qu'elle soit jeune,
adulte ou âgée pour lui donner
un réel espoir, pour dépasser
les aléas de la vie.

LA VIE  ACTIVE
Association reconnue d'utilité publique